



Rueil

AGENDA 2030



Agenda 2030 de Rueil-Malmaison

Directeur de la publication : Patrick Ollier • **Co-directeurs de la publication** : Philippe Langlois d'Estaintot, Kilien Messai de Boissard et Rafik Temghari • **Directrice exécutive** : Cécile Perret • **Coordination communication** : Cécile Perret et Maria Zoghbi • **Directrice Écologie Urbaine et Durable** : Laetitia Marouzé • **Chargés de projet Agenda 2030** : Chloé Urvoas, Julia Dalpont et Florian Boucret, avec la participation des services de la Ville de Rueil-Malmaison • **Recherche iconographique** : Caroline Mitchell • **Photographies** : Jean-Marc Niezborala, Julie Fernandes, Aleksandra Chicault, Christophe Soresto, Adobe Stock, Unsplash (Priscilla du Preez, National Cancer Institute, TopSphere Media, Antenna, Headway, Climate Reality) • **Création graphique et maquette** :  gtgraphisme.com • **Impression** : Estimprim
Édition juin 2024 • Direction Écologie Urbaine et Durable / Direction de la Communication • Ville de Rueil-Malmaison.

Édito

Le contexte climatique, économique et énergétique, marqué par l'inflation des prix de l'énergie, des matières premières et une forte sécheresse, a engendré des changements de comportement dans notre manière de consommer, de nous chauffer, de nous déplacer. Ces actualités ont aussi amplifié une prise de conscience de l'impact du changement climatique sur notre quotidien, et a démontré la nécessité pour notre Ville de s'adapter à ces changements en amplifiant son action sur les sujets de fond.

CE CONTEXTE CONFIRME QUE LES CHOIX INITIÉS PAR LA VILLE IL Y A 20 ANS ÉTAIENT PRÉCURSEURS, ESSENTIELS POUR LES RUEILLOIS ET POUR LE TERRITOIRE DANS SON ENSEMBLE.

Rappelons que la Ville fut l'une des premières de France et pionnière dans les Hauts-de-Seine à mettre en place dès 2007 un Agenda 21 labellisé par le Ministère de l'Écologie. Nous avons réaffirmé notre engagement en 2013 par l'élaboration d'un second, baptisé Agenda 21 saison 2 et reconnu en 2015 par l'obtention de la reconnaissance Agenda 21 local France, décerné par le Ministère. Notre politique locale en matière de transition écologique et solidaire est appuyée par le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de Paris Ouest La Défense (POLD) adopté en juin 2019.

Au début de cette décennie cruciale pour l'avenir de notre planète et face à l'évolution des enjeux sociétaux, la Ville de Rueil-Malmaison a souhaité se doter d'une nouvelle feuille de route, ambitieuse et résolue, pour continuer à préparer la commune aux défis qui l'attendent. Saison 3 de notre politique de développement durable, cet Agenda 2030, doté de 5 axes stratégiques, de 31 programmes opérationnels et 114 actions, vise à répondre localement aux 17 objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU. Cet Agenda 2030 constitue une boussole destinée à tous, pour prendre des décisions et orienter des actions au quotidien, que ce soit en tant qu' élu, en tant qu'administration, en tant qu'agent et en tant que citoyen. Cet Agenda 2030 nous rappelle également que, où que nous soyons, et quel que soit notre rôle, nous pouvons et devons agir – dans notre travail, auprès de nos proches, dans notre vie associative, à travers l'ensemble de nos liens – pour continuer à accompagner Rueil-Malmaison vers la ville de demain : toujours plus durable, plus résiliente, et au service de tous.

Suite aux questionnaires répondus via le Rueil Infos, sur notre site internet et à travers des points de rencontre en novembre 2022, nous tenons à remercier chaque Rueillois-es. Nous remercions également chaleureusement l'ensemble des services de la ville, l'ensemble des élus qui se sont tous présentés en atelier, et le personnel encadrant de la Mairie, qui ont contribué, par leurs convictions, leurs observations, leurs idées, à enrichir ce document pour en faire une feuille de route partagée et co-construite par le plus grand nombre.

À PRÉSENT, C'EST À NOUS DE JOUER POUR FAIRE D'ICI 2030 CET AGENDA UNE RÉALITÉ !

Nous vous souhaitons une bonne lecture,



Patrick OLLIER
Ancien ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole
du Grand Paris



Philippe d'ESTAINOT
Adjoint délégué au
Développement Durable
Conseiller de Territoire

Sommaire

1. Des objectifs de l'ONU aux engagements de Rueil 6

Vers une nouvelle forme de développement	6
De l'Agenda 21 à l'Agenda 2030, l'implication de l'ensemble d'un territoire en faveur du Développement Durable	8
Une grande enquête publique pour recueillir la vision du plus grand nombre.....	10
Historique de la démarche	12
La concertation au cœur de l'Agenda 2030	13

2. Notre Agenda 2030..... 14

AXE 1

Rueil agit pour la transition écologique..... 16

1 • Développer les trames écologiques pour la biodiversité en favorisant l'appropriation par les Rueillois	18
2 • Désimperméabiliser les sols ou infiltrer à la parcelle pour mieux gérer les eaux pluviales	20
3 • Lutter contre les îlots de chaleur urbains	22
4 • Réduire la production de déchets à la source	24
5 • Poursuivre l'amélioration du tri des déchets et la valorisation des biodéchets	26
6 • Entrer dans la boucle de l'économie circulaire.....	28
7 • Favoriser une alimentation de qualité en circuit court	30

AXE 2

Rueil agit pour une ville solidaire et équitable 32

1 • Parvenir à capter les populations silencieuses et en difficulté à travers les relais de proximité.....	33
2 • Développer un écosystème avec le monde associatif, les acteurs institutionnels et le secteur privé pour prévenir les formes d'exclusions	34
3 • Promouvoir une égalité Femme-Homme dans toutes ses dimensions.....	36
4 • Rendre accessible la transition numérique	38
5 • Placer l'accessibilité au cœur de l'aménagement.....	40

AXE 3

Rueil poursuit sa transition énergétique..... 42

- 1 • Encourager la rénovation énergétique des bâtiments 44
- 2 • Développer un éclairage public moins énergivore et moins impactant 46
- 3 • Promouvoir des projets de constructions neuves exemplaires..... 48
- 4 • Accroître et diversifier la production d'énergies renouvelables 50
- 5 • Favoriser les mobilités douces..... 52
- 6 • Accompagner le déploiement de la Zone à Faible Emission (ZFE) 54
- 7 • Pallier au retard de la mise en fonctionnement de la ligne 15 56
- 8 • Réduire les consommations énergétiques et optimiser l'usage de l'eau..... 58

AXE 4

Rueil agit pour la santé et le bien-être..... 60

- 1 • Améliorer l'offre pour soutenir la santé mentale 62
- 2 • Une offre médicale et paramédicale diversifiée et équitable 64
- 3 • Élargir la diversité et l'accessibilité de l'offre sportive..... 66
- 4 • L'offre culturelle et sportive comme vecteur de bien-être des jeunes 68
- 5 • Un aménagement de la ville favorable à la santé et au bien-être 70

AXE 5

Rueil implique tous les acteurs dans la transition ... 72

- 1 • Sensibiliser les jeunes aux enjeux de développement durable 74
- 2 • Créer un lien avec le tissu associatif, commercial et entrepreneurial..... 75
- 3 • La démocratie participative pour les projets de la Ville..... 76
- 4 • Soutenir la population dans la transition climatique et énergétique 78
- 5 • Améliorer les pratiques de nos prestataires et fournisseurs 80
- 6 • Piloter la mise en œuvre de l'Agenda 2030..... 82

3. Rueil s'engage, mesure et affiche les résultats... 84

- Les indicateurs de l'Agenda 2030..... 84
- Un outil numérique au service du suivi..... 89
- Gouvernance..... 89

Des objectifs de l'ONU aux engagements de Rueil

VERS UNE NOUVELLE FORME DE DÉVELOPPEMENT

Le concept de développement durable a émergé au début des années 70, et a fait l'objet d'une première définition en 1987 au sein du rapport Brundtland « Notre avenir à tous », publié par la Commission des Nations Unies :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

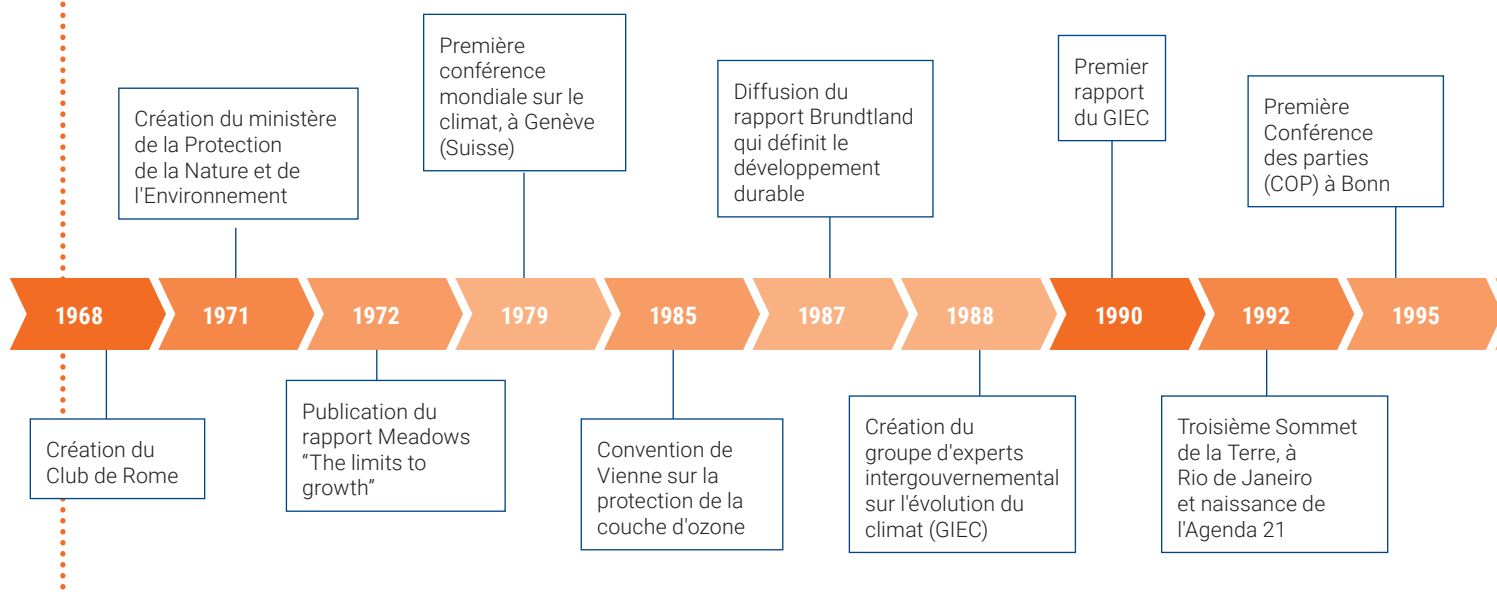
Le développement durable donne autant d'importance à l'efficacité économique, l'équité sociale, et la préservation de l'environnement. À ces trois dimensions s'ajoute généralement la gouvernance qui répond aux exigences de transparence, de démocratie et de participation. Notre responsabilité est engagée afin de répondre à nos besoins (se nourrir, se loger, la santé, les divertissements...) tout en tenant compte ceux des générations futures.

CINQ FINALITÉS ONT ÉTÉ RECONNUES ET MISES EN AVANT DANS LES DÉCLARATIONS INTERNATIONALES ET PERMETTENT UNE EXPRESSION PLUS CONCRÈTE ET TRANSVERSALE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

UN CONCEPT QUI NE DATE PAS D'HIER

Quelques dates clés témoignant de la prise de conscience de l'importance d'un développement durable à l'échelle mondiale, européenne et nationale



AU NIVEAU NATIONAL

STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE 2 (SNBC2) - 2020

La SNBC introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle définit des objectifs à court-moyen termes de réduction des GES. Les grandes orientations de la SNBC sont :

- Objectif de neutralité carbone d'ici 2050
- Réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français

PLAN BIODIVERSITÉ - 2018

Dévoilé le 4 juillet 2018, le Plan biodiversité vise à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée.

Le Gouvernement a notamment fixé un objectif de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers visant l'ambition « zéro artificialisation nette » à terme. Les trajectoires possibles vers cet objectif restent à établir et à débattre au niveau local et national.

AU NIVEAU REGIONAL

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT (PRSE 3) ÎLE-DE-FRANCE - 2020

Établi par la DRIEE, le 3^e PRSE a pour objectif de répondre aux enjeux franciliens de santé environnementale à travers 4 axes et 18 actions :

AXE 1 : « Préparer l'environnement de demain pour une bonne santé » a pour objectif de développer une culture partagée en santé environnement pour que l'Île-de-France puisse faire face aux enjeux d'avenir : changement climatique, projets d'aménagement urbain, accès à une eau potable de qualité... en y intégrant la dimension santé ;

AXE 2 : « Surveiller et gérer les expositions liées aux activités humaines et leurs conséquences sur la santé » a pour objectif de prévenir et diminuer les expositions liées

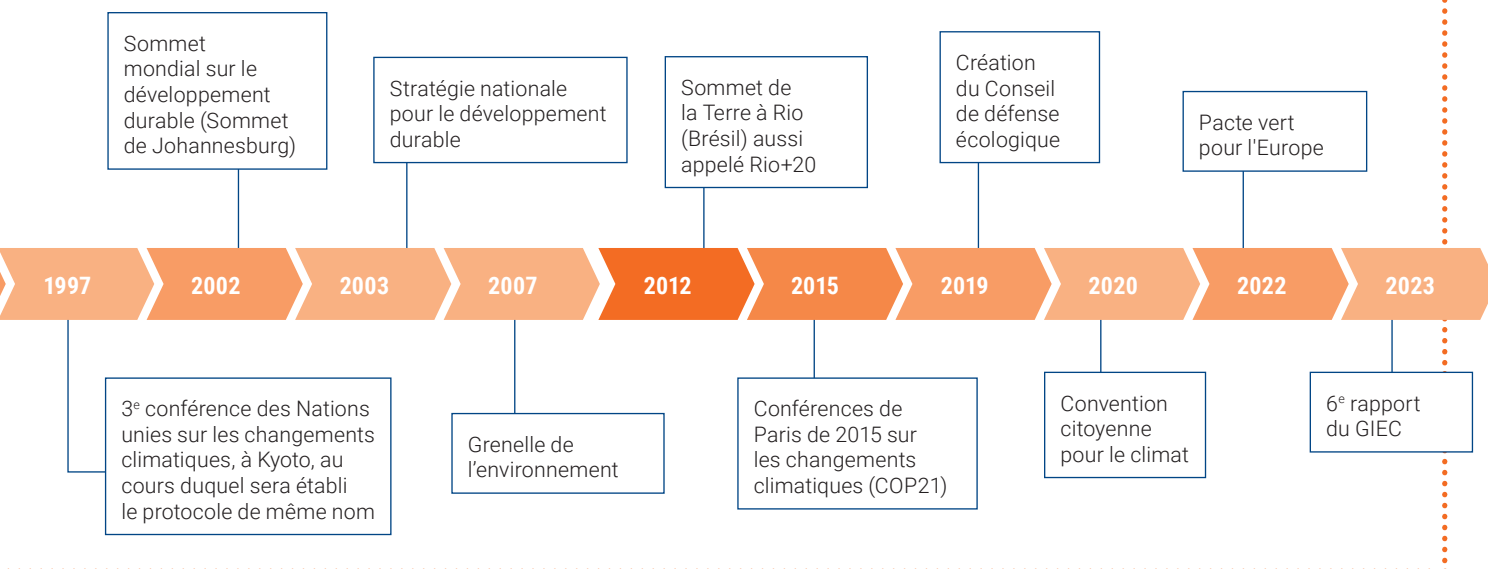
aux activités industrielles et agricoles, mais aussi aux pratiques quotidiennes des franciliens (jardinage, construction...) ;

AXE 3 : « Travailler à l'identification et à la réduction des inégalités sociales et environnementales de santé » vise l'amélioration de la connaissance des zones les plus exposées aux facteurs environnementaux présentant des risques pour la santé et à agir pour réduire les inégalités sociales et environnementales de santé ;

AXE 4 : « Protéger et accompagner les populations vulnérables » regroupe les actions permettant d'agir sur les risques de santé environnementaux en faveur des populations présentant une vulnérabilité que ce soit en raison de leur âge, santé ou conditions de logement.

« Avec la croissance constante de la population et l'augmentation encore plus rapide de la consommation, notre peuple aura besoin de plus grandes quantités de ressources naturelles. Si nous, de cette génération, détruisons les ressources, [...] qui seront nécessaires à nos enfants, si nous réduisons la capacité de notre terre à soutenir une population, nous diminuons le niveau de vie, nous enlevons même le droit à la vie des générations futures sur ce continent »

Discours de Théodore Roosevelt au Sénat américain (1909)



DE L'AGENDA 21 À L'AGENDA 2030, L'IMPLICATION DE L'ENSEMBLE D'UN TERRITOIRE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 1992 avait lieu le Sommet de la Terre, Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio au Brésil, événement qui marque l'officialisation du concept de développement durable. Cette conférence va réellement lancer cette dynamique à l'échelle locale notamment via l'Agenda 21.

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable : Agenda 2030. C'est un plan d'action à l'horizon 2030, pour la prospérité de l'humanité et de la planète. Il porte une vision de transformation pour la paix, en éradiquant la pauvreté et en assurant la préservation des ressources.

L'Agenda 2030 est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays et sont actuellement « en voie de développement durable ».

Avec ces

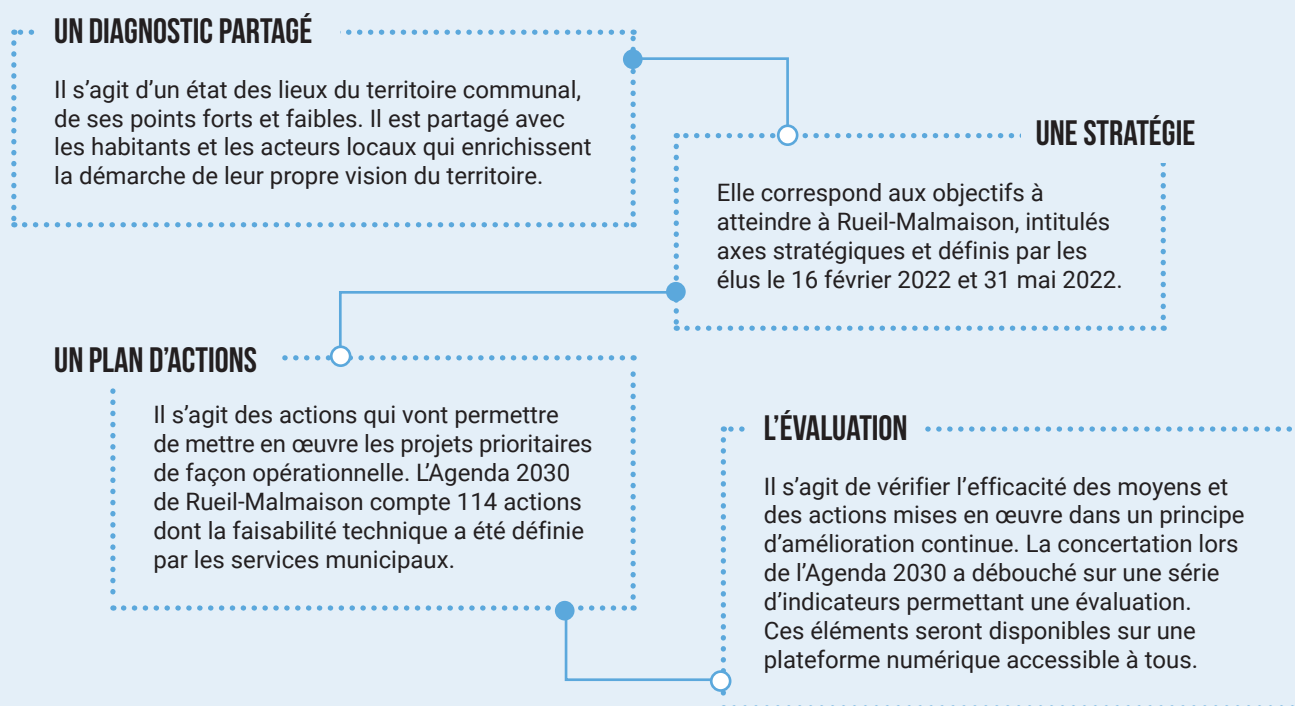
17 objectifs

de développement durable

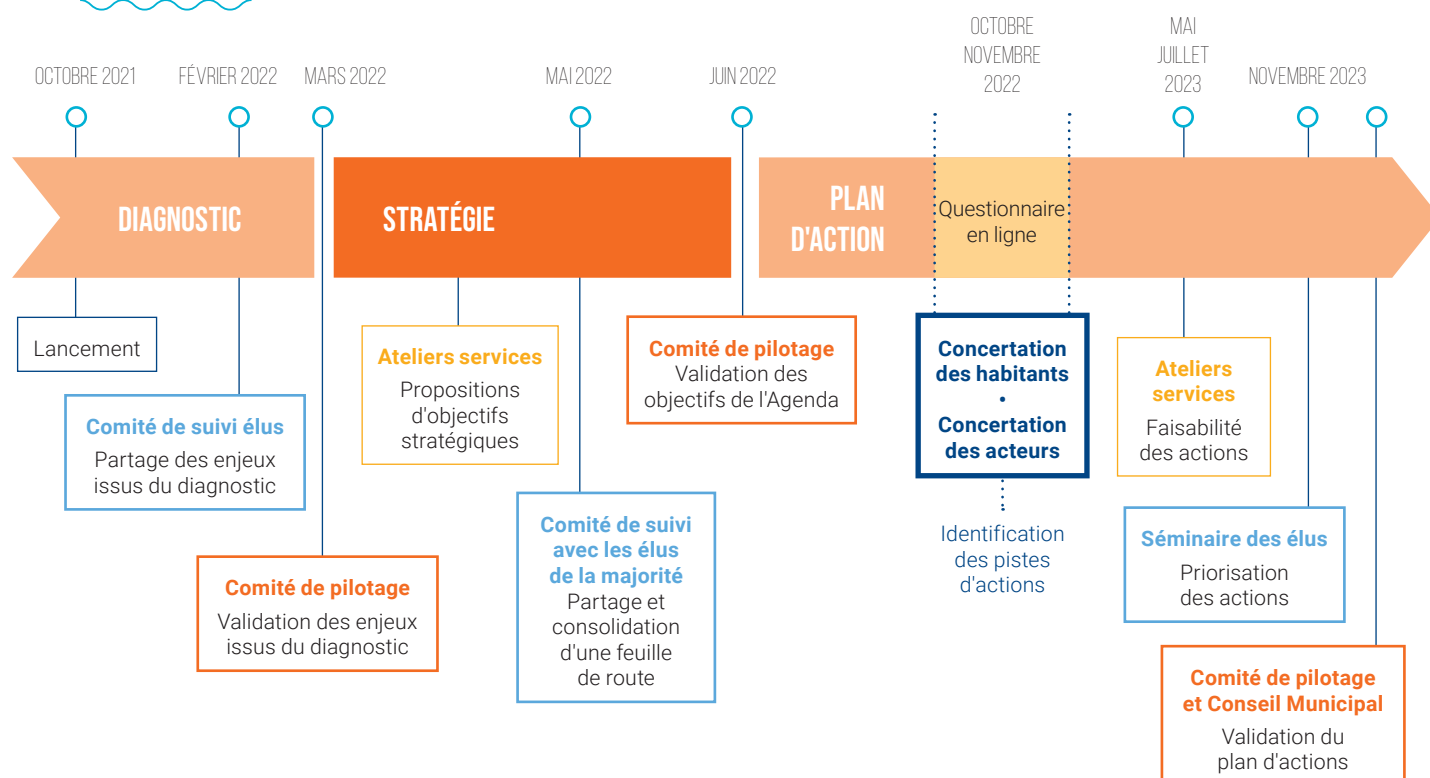
et 169 sous-objectifs, l'Agenda 2030 couvre pratiquement toutes les questions de société.



Conformément à la stratégie nationale définie par le Ministère du Développement Durable,
l'Agenda 2030 de Rueil-Malmaison respecte un mode opératoire sur quatre étapes successives :



Calendrier d'élaboration de l'Agenda 2030



Enfin, composante transversale de la démarche, une concertation à tous niveaux a été déployée afin d'ouvrir le débat le plus largement possible et recueillir les contributions des Rueillois.

LE DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE AGENDA 2030 À RUEIL-MALMAISON

UNE GRANDE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR RECUEILLIR LA VISION DU PLUS GRAND NOMBRE

L'enquête diffusée
largement auprès de
tous les Rueillois visait
à mieux connaître
leur opinion quant aux
projets municipaux et à
identifier leurs priorités
pour les années à venir.



Pour aboutir



programmes
opérationnels
prioritaires

et

114

actions
en 2022

Rueil
AGENDA 2030





À la suite d'un arbitrage rendu par les élus sur la base des éléments de faisabilité technique et budgétaire des services municipaux,

31 programmes opérationnels et 114 actions ont été retenues. Ces 114 actions regroupent à la fois celles en cours de réalisation et d'autres sur le long terme. En cours de mise en œuvre, certaines seront à compléter ou à adapter selon la situation.

Dès la mise en œuvre de ces programmes, des actions de communication sont mises en place de façon régulière et interactive. L'ensemble des fiches d'actions sont mises à disposition sur internet et les indicateurs d'avancement sont mis à jour chaque année par les services municipaux.

Vos commentaires et autres propositions sont les bienvenus !



HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

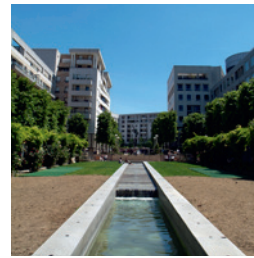
Depuis ces 20 dernières années, la Ville a souhaité placer ses objectifs de développement durable au cœur de ses actions sur son territoire, ce sont par des réalisations locales qu'émergeront des réponses aux enjeux globaux. Rueil-Malmaison fut l'une des premières de France à mettre en place dès 2007 un Agenda 21 labellisé par le Ministère de l'Écologie.

La deuxième édition de l'Agenda 21 avait été réalisée en concertation avec la population et adoptée en juillet 2013 par le conseil municipal.

En juin 2019, l'évolution des compétences du territoire, de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et la réalisation complète de certaines actions ont permis de produire une trame actualisée de l'Agenda 21, adoptée lors du conseil municipal du 14 octobre 2019.

Fin 2020, l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 21 a été initiée en lien avec les services municipaux concernés. Elle a permis de dresser un bilan des actions menées depuis sept ans afin de capitaliser sur le travail mené et d'esquisser ce qui sera la saison 3 de la politique de développement durable :

l'Agenda 2030



LA CONCERTATION AU CŒUR DE L'AGENDA 2030



- **La concertation menée à tous niveaux** a permis d'associer l'Agenda 2030 aux habitants comme aux acteurs locaux. Les Rueillois ont ainsi participé à son élaboration, à travers les enquêtes publiques en ligne sur « j'aime Rueil je participe » et via le magazine municipal Rueil Infos, également grâce aux tables rondes et aux créneaux réservés aux représentants des associations et commerçants.
- **Le succès fut au rendez-vous**, ce sont près de 312 personnes qui se sont investies.
- **2 Points-Rencontre ont été animés** en novembre 2022 par les agents du service Développement Durable accompagnés par les élus et les correspondants dédiés des conseils de village.
- Ces temps ont été l'occasion d'**apporter une information claire et concrète** et d'intégrer la participation des habitants.



Notre Agenda 2030

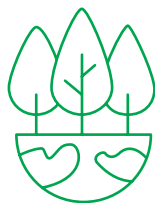
L'AGENDA 2030 DE RUEIL-MALMAISON EST COMPOSÉ DES 5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES NATIONALES DÉCLINÉES À L'ÉCHELLE LOCALE.

L'Agenda 2030 de Rueil-Malmaison est le résultat d'actions depuis une vingtaine d'années qui ont permis de définir ses 5 axes stratégiques en 2022.

Ces axes comprennent des programmes opérationnels eux-mêmes composés d'actions. Dans la lecture des pages suivantes vous trouverez la présentation détaillée de chaque programme opérationnel

accompagné de la liste des actions dans le paragraphe « **ACTIONS DU PROGRAMME** ». Ces actions ouvrent la porte à différents projets que nous voulons programmer et vous les retrouvez dans l'encart « **LA VILLE S'ENGAGE** ». D'autres projets ont été réalisés dans la continuité des Agenda 21 précédents et nous vous présentons certaines réalisations dans l'encart « **LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI** ».

Ces actions ont des indicateurs d'avancement que l'on retrouve dans des tableaux d'indicateurs à la fin de l'Agenda dans la partie 3 « **Rueil s'engage, mesure et affiche les résultats** ». Toutes ces actions ont été votées au conseil municipal le 20 novembre 2023 pour être engagées dans les 6 prochaines années.



AXE 1

RUEIL S'ENGAGE POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Préserver le patrimoine environnemental et les ressources naturelles de notre ville pour les générations futures



Assurer le lien social et l'équité entre tous les habitants en soutenant notamment l'emploi local et l'accès à la connaissance.



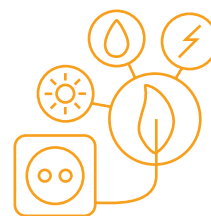
AXE 2

RUEIL AGIT POUR UNE VILLE SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE



AXE 3

RUEIL POURSUIT SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Favoriser la transition énergétique en réduisant la consommation d'énergie et en promouvant les énergies renouvelables.



Continuer à faire de Rueil-Malmaison une ville durable tournée résolument vers l'avenir tout en garantissant la santé et le bien-être à ses habitants.

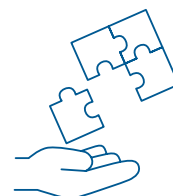
AXE 4

RUEIL AGIT POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE



AXE 5

TOUS ACTEURS DE LA TRANSITION



Sensibiliser chacun d'entre nous en favorisant les synergies des forces du territoire.

AXE 1

Rueil agit pour la transition écologique



Description

La ville promeut la végétalisation, la préservation de la biodiversité, la réduction des déchets et l'économie circulaire. Rueil-Malmaison offre divers espaces naturels tels que le bois de Saint-Cucufa, les parcs, les jardins, les bords de Seine, les forêts améliorant ainsi la qualité de l'air et le cadre de vie.

La ville met également l'accent sur la **valorisation des ressources naturelles** préservant la biodiversité, à l'échelle locale, cruciale pour l'équilibre écologique.

La gestion des déchets occupe également une place centrale dans la stratégie de Rueil-Malmaison, via l'EPT POLD. Le tri sélectif, la réutilisation et le recyclage sont encouragés pour réduire l'impact environnemental. L'économie circulaire promeut la réparation et la réutilisation des produits créant ainsi une dynamique plus durable. Cette approche nécessite une collaboration collective afin de réduire la consommation d'eau, et de papier, tout en améliorant la production, le tri et la valorisation des déchets.

LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

- 1 • Développer les trames écologiques pour enrichir la biodiversité en permettant son adaptation au changement climatique et en favorisant l'appropriation par les Rueillois
- 2 • Désimperméabiliser les sols ou infiltrer à la parcelle pour mieux gérer les eaux pluviales
- 3 • Lutter contre les îlots de chaleur urbains
- 4 • Réduire la production de déchets à la source, notamment dans la restauration collective et les services de la Ville
- 5 • Poursuivre l'amélioration du tri des déchets et la valorisation des biodéchets
- 6 • Entrer dans la boucle de l'économie circulaire
- 7 • Favoriser une alimentation de qualité et en circuit court

1. Développer les trames écologiques pour la biodiversité en favorisant l'appropriation par les Rueillois

Rueil-Malmaison bénéficie d'un environnement naturel remarquable avec 200 hectares de forêt, 120 hectares d'espaces verts, une coulée verte et 13 000 arbres le long de la voirie. Elle œuvre au quotidien pour la préservation de la biodiversité, par la gestion écologique des espaces verts (notamment via la suppression des pesticides et l'introduction d'une activité apicole), la création du parc écologique Carrey-de-Bellemare, la création de mares... Les menaces qui pèsent sur la biodiversité sont multiples et sérieuses. Elles concernent la destruction, la fragmentation et l'altération des habitats, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, le changement climatique...

Rueil-Malmaison est une zone urbaine dense avec de nombreux parcs et forêt, plaçant la ville au cœur d'une responsabilité particulière dans la protection

de ses écosystèmes, c'est pourquoi elle signe la charte « trame verte et bleue avec l'AESN (agence de l'eau Seine Normandie). La Région Île-de-France a décerné pour sa gestion des espaces verts et naturels, le diplôme « Territoire Engagé pour la Nature » et la Métropole du Grand Paris a labélisé la ville de son programme « Métropole Nature ».

Poursuivant ses actions de préservation du patrimoine naturel, la Ville souhaite ainsi valoriser et accroître les espaces naturels tout en sensibilisant la population. En parallèle, les habitants sont incités à pratiquer le jardinage au naturel. Ce travail d'information et de sensibilisation doit être pérennisé, tout en proposant de nouveaux services à la population pour permettre l'implication du plus grand nombre, avec pour exemple la mise en place du plan Biodiversité.

CHIFFRES CLÉS

200
hectares
de forêt, 120^{ha}
d'espaces verts

740
hectares
d'espaces paysagers protégés
(près de la moitié du territoire
communal) dans le cadre
du parc naturel urbain,
créé en 2004

2
nouvelles
mares
créées en 2021





ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Rédiger et déployer un plan de gestion** différenciée des espaces verts à l'échelle de la ville
- 2 • **Identifier la trame noire du territoire** et élaborer un plan d'action
- 3 • **Construire un plan biodiversité** pour la commune en concertation avec la population
- 4 • **Adapter et améliorer les essences** végétales plantées en regard du changement climatique
- 5 • **Poursuivre l'économie de la ressource** en eau pour les besoins d'entretien des espaces verts
- 6 • **Cartographier, préserver et recréer** des zones humides sur la ville (sources, ...) pour identifier et renforcer les continuités écologiques de la trame bleue du territoire

LA VILLE S'ENGAGE

Cartographier, préserver et recréer des zones humides sur la ville pour identifier et renforcer les continuités écologiques de la trame bleue du territoire :

La Ville souhaite lancer une cartographie des sources pour parfaire sa connaissance de la trame bleue du territoire. Elle précise les zones humides de la commune (bassins dans les parcs, mares, berges) afin d'en créer de nouvelles. À titre d'exemple, elle se fixe l'objectif d'en créer une nouvelle tous les 3 ans.

Identifier la trame noire du territoire et élaborer un plan d'action :

Rueil-Malmaison souhaite mettre en place une trame noire.

Une fois identifiée, la ville souhaite formaliser et mettre en œuvre un plan d'actions qui permettra de préserver la biodiversité et participer au retour ou au maintien de certaines espèces à Rueil.

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

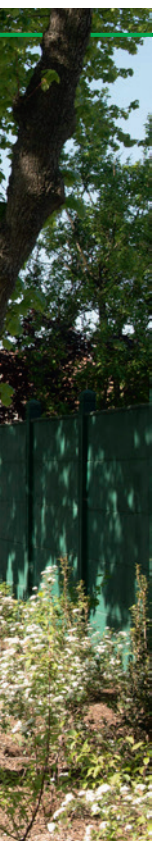
Réalisation d'un diagnostic écologique complet

Réalisé en 2017 par Biotopie : inventaires des espèces faune/flore, des habitats et cartographie des trames vertes et bleues communales. Chaque point de blocage fait l'objet de fiches d'actions afin d'améliorer ou de résorber. Un plan d'action a été défini par la commune en se référant à Biotopie en 2019.

Labellisation LPO

En septembre 2022, la Ville a reçu la labellisation ligue de protection des oiseaux « refuge LPO » pour de nombreux lieux : cimetière des Bulvis, parc des Impressionnistes, parc Carrey de Bellemare, parc Bernard Moteurs, parc de l'Amitié et le parc des Bords-de-Seine.

Pour obtenir cette labellisation, la direction Écologie urbaine et la Ligue de Protection des Oiseaux, ont effectué un inventaire de faune et flore des parcs concernés. Par la suite, un plan d'action a été réalisé afin d'identifier les travaux à réaliser pour les préserver.



2. Désimperméabiliser les sols ou infiltrer à la parcelle pour mieux gérer les eaux pluviales

Améliorer la gestion des eaux pluviales constitue une ambition cruciale pour les zones urbaines, notamment dans des villes telles que Rueil-Malmaison, située au bord de cours d'eau. Les impératifs de construction imposés par l'État, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des intempéries, les précipitations sur les sols artificialisés contribuent à la surcharge des réseaux d'évacuation des eaux de pluie.

En outre, l'eau de pluie, en ruisselant sur les surfaces imperméables, se charge de divers polluants.

Si elle n'est pas infiltrée dans les sols, cette eau polluée rejoint directement les cours d'eau, ce qui peut entraîner la contamination des écosystèmes aquatiques.

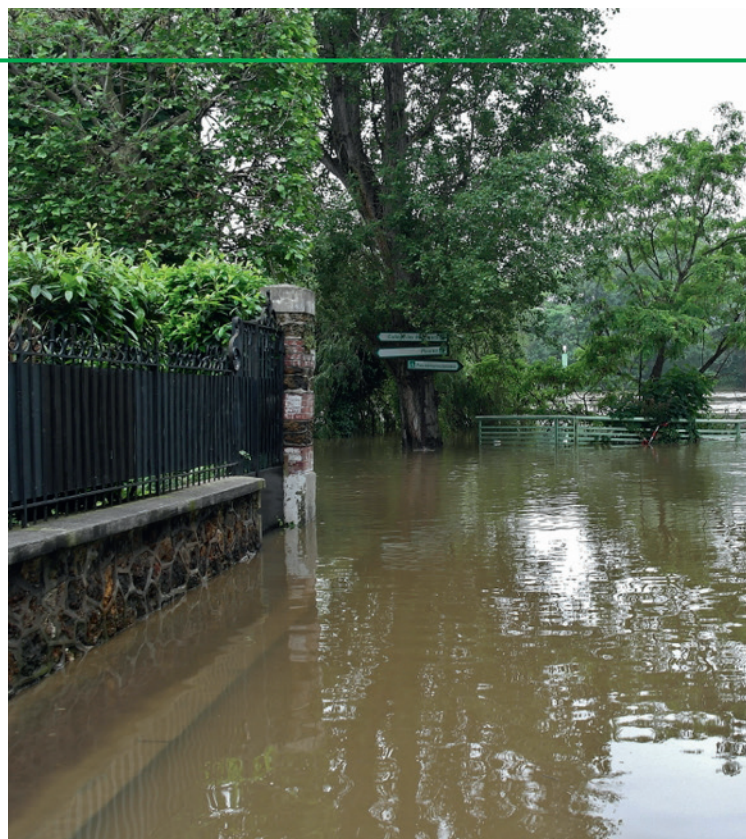
La municipalité s'engage résolument à restaurer la nature en s'orientant vers une désimperméabilisation des espaces publics tout en encourageant cette pratique au niveau des copropriétés. La végétalisation offre en outre des solutions à de nombreux problèmes rencontrés en milieu urbain, tels que la gestion des eaux de pluie, la lutte contre les îlots de chaleur, la préservation de la ressource en eau, la conservation de la biodiversité et l'amélioration du bien-être social...

CHIFFRES CLÉS

21%
du territoire
communal est concerné
par le risque d'inondation

200 ha
submergés
soit 15% du territoire
durant la crue de 1910

Crues à Rueil-
Malmaison en
1955, 1992,
2006, 2016,
2018





ACTIONS DU PROGRAMME

1 • Végétaliser et désimperméabiliser les cours d'écoles

La ville souhaite désimperméabiliser/ végétaliser les cours pour favoriser l'infiltration mais aussi pour éviter d'emmagasiner la chaleur et abaisser la température ressentie des enfants (ombrage, évapotranspiration...). La Ville va végétaliser deux cours d'école dès 2024.

2 • La désimperméabilisation de parkings et trottoirs en centre-ville

Rueil-Malmaison souhaite établir un inventaire ainsi qu'un programme pluriannuel (3 ans) de désimperméabilisation des surfaces de parking, voiries et cours d'école à traiter en priorité qui seront arbitrés budgétairement chaque année.

LA VILLE S'ENGAGE

Végétaliser et désimperméabiliser les cours d'écoles

La ville souhaite désimperméabiliser/ végétaliser les cours pour favoriser l'infiltration mais aussi pour éviter d'emmagasiner la chaleur et abaisser la température ressentie des enfants (ombrage, évapotranspiration...).

La Ville va végétaliser deux cours d'école dès 2024.

La désimperméabilisation de parkings et trottoirs en centre-ville

Rueil-Malmaison souhaite établir un inventaire ainsi qu'un programme pluri-annuel (3 ans) de désimperméabilisation des surfaces de parking, voiries et cours d'école à traiter en priorité qui seront arbitrés budgétairement chaque année.

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Désimperméabilisation de la voirie

En 2023, la ville a accéléré son effort de désimperméabilisation des sols permettant aux eaux de pluie de mieux s'infiltrer dans le sol. Ainsi, 2 parkings ont fait l'objet de suppression de l'enrobé pour le remplacer par un revêtement perméable. Un parking rue des Houtraits de 275 m² a été recouvert de pavés drainants dépolluants. Un parking sur Albert I^{er}, d'une surface de 1 000 m², a quant à lui été équipé en dalles alvéolées et engazonnées.

La transformation de la friche industrielle de l'Arsenal en un écoquartier revégétalisé

Le projet d'écoquartier est venu partiellement désimperméabiliser un site anciennement industriel très artificialisé. Le projet paysager se développe autour du parc traversant Jacques Chirac. Au total, 844 arbres composent le parc (747 plantés et 97 conservés). Tous les logements sont situés à moins de 300 m du parc. À l'issue de cet aménagement, 4 % de l'écoquartier a été désimperméabilisé.



3. Lutter contre les îlots de chaleur urbains

Sous l'effet du changement climatique, les températures moyennes en ville sont amenées à augmenter et les épisodes de forte chaleur risquent de progresser en fréquence, en intensité et en durée. Un îlot de chaleur urbain est un phénomène d'élévation de la température en ville par rapport aux températures des zones rurales ou périurbaines avoisinantes. La température moyenne à Rueil-Malmaison est ainsi supérieure de 2,5°C à celle des zones rurales d'Île-de-France. En journée, la chaleur est emmagasinée par les surfaces imperméabilisées et les façades sombres des bâtiments, tandis que les activités humaines, telles que la climatisation et la circulation automobile, contribuent à l'augmentation de la chaleur. La nuit, la densité du tissu urbain entrave la circulation de l'air, intensifiant ainsi le phénomène d'îlot de chaleur.

Ce phénomène contribue à la surchauffe des espaces publics et dégrade le « confort d'été » du bâti, qu'il soit public ou privé, ce qui impacte la santé et le bien-être de ses occupants – enfants, élèves, travailleurs, personnes âgées...

La lutte contre les îlots de chaleur urbains se profile comme une priorité incontournable pour toutes les villes en quête d'adaptation face au changement climatique. La municipalité vise, par le biais de ce programme, à agir sur les origines et les conséquences de ces îlots de chaleur.

Elle s'engage à réduire son impact sur le changement climatique en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre en plus de la désimperméabilisation des sols et de la revégétalisation.

Ce programme s'accompagnera de mesures d'information, de prévention et de sensibilisation.

CHIFFRES CLÉS

+2,5°C
le jour

+10°C
la nuit

(écarts de température
entre Rueil et les zones
rurales d'Île-de-France)





ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • En prévision de la réalisation du projet «Baignade en Seine» **préparer des lieux de fraîcheur.**
- 2 • **Formuler des préconisations de réduction des GES** en s'appuyant sur le Bilan Carbone
- 3 • **Informers en cas de crises environnementales**
- 4 • **Étudier l'intégration d'ENR (énergies naturelles renouvelables)** de végétalisation des toitures et améliorer le réfléchissement (albédo) pour chaque réhabilitation lourde de bâtiments municipaux
- 5 • **Aménager des espaces publics** en ville adaptés aux fortes chaleurs
- 6 • **Développer et diffuser un plan Fraîcheur**
- 7 • **Poursuivre l'installation** de bornes fontaines

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Bilan Carbone

La Ville a réalisé son Bilan Carbone en 2018 et 2021.

Équipement de la ville en fontaines d'eau potable

La Ville compte en 2023 28 bornes fontaines, principalement à proximité des parcs et squares de la ville.

Promouvoir les principes d'adaptation climatique en matière d'urbanisme

L'exemplarité en matière d'urbanisme durable, souhaitée pour la construction de l'écoquartier de l'Arsenal a fait progresser la ville. Ainsi, pour tout projet de construction neuve, lié au PLU (Plan Local d'Urbanisme) en restant dans le champ de ses prérogatives, la ville déploie auprès des propriétaires et des promoteurs, les principes de construction bioclimatique, la végétalisation, l'infiltration des eaux pluviales, le réemploi des matériaux, la connexion au réseau de géothermie, la production d'énergie renouvelable, la réfrigération à la PAC (pompe à chaleur) géothermique.

LA VILLE S'ENGAGE

Étudier l'intégration d'ENR, de végétalisation sur les toitures et améliorer le réfléchissement (albédo) pour chaque réhabilitation lourde de bâtiments municipaux :

Rueil-Malmaison a souhaité végétaliser la toiture du gymnase Jean Dame avec 750 m² de toit terrasse en 2021.

La ville souhaite poursuivre l'amélioration environnementale de son patrimoine bâti en étudiant systématiquement chaque réhabilitation lourde sa capacité à végétaliser/solariser ses toitures et/ou à améliorer le réfléchissement (albédo) de l'enveloppe.

Poursuivre l'installation de bornes fontaines :

Les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes et la Ville souhaite veiller au confort d'été.

Pour atténuer le phénomène d'îlot de chaleur et permettre aux habitants des points de rafraîchissement, Rueil-Malmaison souhaite augmenter la présence de bornes fontaines sur l'espace public pour participer à la création d'îlot de fraîcheur en assurant une utilisation raisonnée des ressources en eau.

Formuler des préconisations de réduction des GES (gaz à effet de serre) en s'appuyant sur le Bilan Carbone :

Pour mener à bien son ambition écologique, la Ville entend réaliser le bilan carbone de la collectivité tous les 3 ans et formaliser des préconisations de réduction des GES en s'appuyant sur cette mesure.



4. Réduire la production de déchets à la source

Rueil-Malmaison engagée dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLDPMA) de l'EPT Paris Ouest la Défense, vise à réduire le volume de déchets produits à l'échelle territoriale de 2,14 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) par an par habitant sur la période 2023 – 2028, soit atteindre une réduction de 13 % des DMA en 2029. Elle a été très tôt sensibilisée aux enjeux de réduction à la source des déchets qui présentent des gains économiques directs, sans compter les bénéfices environnementaux et les impacts sanitaires évités grâce à la prévention, le réemploi et la valorisation des déchets (compost, méthanisation...).

CHIFFRES CLÉS

13%
c'est l'objectif
de réduction
des déchets
ménagers
et assimilés
d'ici 2029
(EPT POLD)





ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • Interdire les contenants de cuisson, de réchauffe et de service en plastique**
dès 2024 dans la restauration collective
- 2 • Continuer de promouvoir**
auprès des particuliers des pratiques de réduction du gaspillage alimentaire
- 3 • Établir un diagnostic des déchets**
et pratiques de la municipalité et de ses établissements

LA VILLE S'ENGAGE

Interdire les contenants de cuisson, de réchauffe et de service en plastique dès 2024 dans la restauration collective :

La Ville interdit dès 2024 les contenants de cuisson, de réchauffe et de service en plastique dans sa restauration collective publique (cantines scolaires, crèches, restauration collective municipale, repas portés par le CCAS).



Établir un diagnostic des pratiques et déchets de la municipalité et ses établissements afin de mettre en place des actions pour limiter la production de déchets.

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Suppression des bacs en plastique en restauration collective

remplacés par des bacs en inox à compter de janvier 2024, à l'exception des repas portés à domicile.

Défi « Zéro Déchet » auprès des familles rueilloises

En janvier 2022, la ville a lancé une 2^e édition du « défi zéro déchet ». 36 familles rueilloises ont été accompagnées pour apprendre de façon ludique et conviviale à modifier leurs habitudes de consommation afin de réduire leur production de déchets au quotidien.



5. Poursuivre l'amélioration du tri des déchets et la valorisation des biodéchets

Rueil-Malmaison est l'une des premières villes en France à mettre en œuvre le tri soutenu par Éco-Emballages. Les déchets ainsi collectés sur le territoire sont redirigés vers l'usine d'incinération de Carrières-sur-Seine et le centre de tri de Gennevilliers du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU), auquel la Ville adhère. À noter par ailleurs que la compétence de gestion et de traitement des déchets revient depuis 2016 à l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD).

Une réflexion a été engagée pour la valorisation de l'ensemble des biodéchets de la commune : ceux du marché et des professionnels de la restauration et ceux des foyers rueillois. Les conclusions de cette étude sont attendues fin 2023.

Trier ses déchets n'est pas toujours un réflexe ou un geste simple pour une partie de la population, même si des progrès réguliers sont constatés. La multiplication d'erreurs de tri peut entraîner le refus d'un bac, voire de la totalité de la benne en centre de tri. Cela représente un coût important, supporté par la collectivité, et in fine par les habitants. Un travail d'information et de sensibilisation continu doit être poursuivi, et ce, dès le plus jeune âge.

CHIFFRES CLÉS

Les biodéchets
représentent
125 kg
par habitant
et par an et
40 %
du contenu de la poubelle.

La fermentation de biodéchets
(non traités) émet du méthane dans
l'atmosphère, un gaz au pouvoir
de réchauffement global
25 fois supérieur
à celui du CO².

Chaque Français jette
en moyenne
20 kg
d'aliments
par an à la poubelle

Des études montrent qu'il est
possible de réduire le gaspillage
alimentaire d'environ

15 kg
par personne
et par an

Depuis 2000,
près de

2 millions
de bacs à compost ont été
distribués par les collectivités.

4 millions
de personnes en France
ont une poubelle spécifique
pour les déchets organiques
chez eux.
(chiffres Ademe)



ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Mettre en place un dispositif** de valorisation des biodéchets forains
- 2 • **Mettre en œuvre la valorisation des biodéchets** (en individuel et en copropriété), en articulation avec le déploiement du compostage

LA VILLE S'ENGAGE

Mettre en place un dispositif de valorisation des biodéchets forains

Quelle qu'en soit la taille, les marchés rueillois produisent une quantité importante de biodéchets par an.

Ils ont donc l'obligation de les trier et de les valoriser. Pour aller plus loin, la Ville met en place un dispositif (compostage local, collecte spécifique par exemple) afin que les forains puissent peu à peu produire moins de biodéchets et les valoriser.

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Inciter à la valorisation des biodéchets à domicile par la promotion du compostage

La ville, en partenariat avec le POLD et dans le cadre du PLPDMA de ce dernier (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), poursuit son engagement pour la réduction et la valorisation des biodéchets par la distribution en 2022 de 121 composteurs et 39 lombricomposteurs à destination des particuliers.

Valorisation des biodéchets issus de la cantine scolaire

Un nouveau contrat de délégation de service public de restauration collective a été approuvé en avril 2023 au profit du prestataire SCOLAREST. Le contrat prévoit, entre autres, l'installation de tables de tri dans toutes les écoles élémentaires avec balances intégrées pour peser les biodéchets, ainsi que la valorisation des biodéchets pour tous les sites de consommation qui sont collectés 2 fois par semaine par des véhicules propres (électriques ou au gaz naturel).



6. Entrer dans la boucle de l'économie circulaire

La réutilisation, la réparation et le réemploi sont des pratiques clés pour prolonger la durée de vie des produits tout en réduisant la quantité générée de déchets. En évaluant l'état des objets, il devient possible de leur offrir une seconde chance, contribuant ainsi à réduire le gaspillage.

À Rueil-Malmaison, la Ressourcerie propose une nouvelle vie aux objets en bon état des habitants.

En effet, cette démarche permet de réutiliser les objets, allégeant les filières de recyclage, d'incinération et de traitement des déchets. De plus, en diminuant la consommation d'objets neufs, elle contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète et soutient la création d'emplois liés

à l'économie circulaire. La Ville collabore avec l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD) qui coordonne 28 structures de réemploi sur le territoire, comprenant 12 recycleries et 3 ressourceries spécialisées dans la collecte de dons volontaires et leur valorisation.

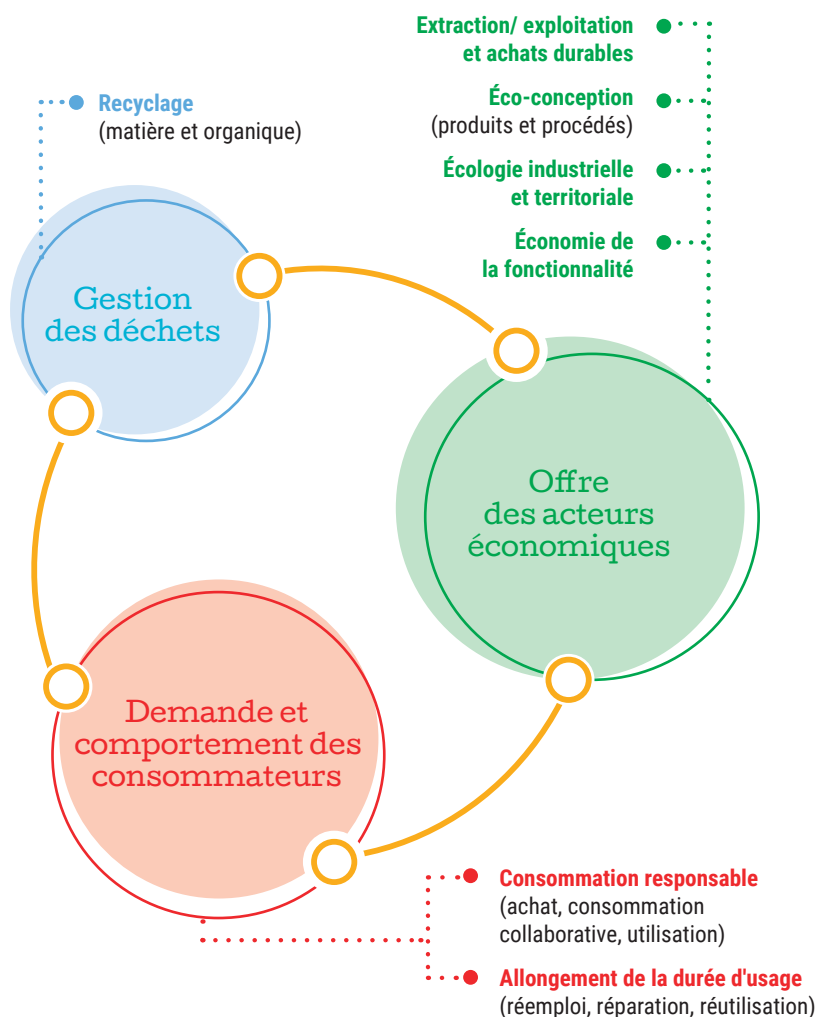
Ce programme vise à poursuivre l'accompagnement d'une Ressourcerie tout en favorisant des pratiques de collecte respectueuses de l'environnement mais aussi à mettre en œuvre des politiques de réemploi, d'économie sociale et solidaire (ESS) et de recyclabilité dans ses propres projets, chantiers, et marchés publics.

CHIFFRES CLÉS

25%
des Français
se disent familiers avec la notion
d'économie circulaire
(source : Invibes, 2022)

61%
des Français
souhaitent réparer davantage
leurs objets cassés
(source : Invibes, 2022)

Les dépenses de consommation
des ménages par habitant
consacrées à l'entretien
et à la réparation
ont diminué
de 9%
entre 1990 (583 €/an/habitant)
et 2015 (530 €/an/habitant)





LA VILLE S'ENGAGE

Structurer et communiquer sur une filière locale de réparabilité :

La ville entend étendre son action de réduction de l'ensemble des déchets et faire des Rueillois des acteurs de l'économie des ressources. Rueil-Malmaison souhaite ainsi structurer et communiquer sur une filière locale de réparabilité permettant, en lien avec les associations, de répertorier, de compléter le maillage, d'informer et de sensibiliser sur l'allongement de la durée de vie des objets.

Réactualiser une charte de chantier en y intégrant mieux des critères d'écologie et d'économie circulaire et effectuer une vérification du respect des chantiers :

Rueil-Malmaison a insufflé la construction de plusieurs bâtiments ces dernières années par exemple sur l'écoquartier de l'Arsenal qui respectent des ambitions environnementales et des obligations concernant le taux de matériaux réemployés et de matériaux biosourcés.

La ville souhaite étendre ces bonnes pratiques à l'ensemble de son territoire en actualisant sa charte chantier pour intégrer davantage de critères écologiques et d'économie circulaire permettant de favoriser le développement de pratiques respectueuses de l'environnement et de limiter les pollutions (sonores, de l'air, des sols) ainsi que la surconsommation pour les futurs projets de construction et de rénovation.

23%
des communes
françaises

sont couvertes par un service
de ressourcerie

91%
des déchets
collectés

via une ressourcerie sont valorisés
par réemploi ou recyclage (hors déchets
d'éléments d'ameublement)

25
millions d'euros

de ventes issues du réemploi (source :
Observatoire des ressourceries, 2020)

ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • Dynamiser l'économie circulaire**
avec les acteurs de l'ESS sur la commune en s'appuyant sur les ressourceries
- 2 • Intégrer systématiquement des clauses écologiques et de réemploi**
dans les marchés publics de chantier
- 3 • Réactualiser une charte de chantier**
en y intégrant mieux des critères d'écologie et d'économie circulaire et effectuer une vérification du respect des chantiers
- 4 • Développer la collecte « préservante »**
pour le don des objets
- 5 • Structurer et communiquer**
sur une filière locale de réparabilité

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Favoriser l'activité de la ressourcerie Le Cercle

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le POLD, la ressourcerie Le Cercle poursuit son activité autour de l'économie circulaire à travers la collecte et la revalorisation de biens en bon état et l'organisation d'ateliers et d'animations autour du réemploi à destination des habitants.

L'espace s'est enrichi en 2022 d'un Tiers Lieu, à destination des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. En 2022 :

- 45 tonnes de biens réemployables ont été collectés.
- 6 355 clients, avec une moyenne de 68 clients par session de vente en boutique.
- 3 « Café des bricoleurs » ont été proposés pour aider les personnes à réparer leurs appareils en panne.

Mise en œuvre du réemploi lors des travaux de l'écoquartier

La déconstruction des bâtiments démarrée fin 2018 s'est faite dans un souci de réemploi. Un double partenariat, avec Saint-Gobain Habitat et avec l'association Réavie a permis de donner une seconde vie aux produits verriers et à certains petits matériaux de construction récupérés. Ainsi 40 000 tonnes de matériaux ont été réutilisées. Par ailleurs, l'isolation biosourcée et les matériaux de second œuvre en bois ont été généralisés sur l'écoquartier.

7. Favoriser une alimentation de qualité en circuit court

La ville de Rueil-Malmaison s'engage dans la promotion d'une alimentation de qualité et en circuit court sur son territoire. Consciente des implications majeures de l'alimentation sur la santé, sur l'empreinte carbone et sur les ressources naturelles, la municipalité mène depuis de nombreuses années des actions en lien avec sa restauration collective publique et souhaite l'élargir aux acteurs locaux.

Ce programme vise à formaliser et mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial dans la continuité de celui de la Métropole du Grand Paris avec une vision

plus locale pour favoriser une alimentation saine et durable. Dans cette optique, ce programme soutient activement l'agriculture urbaine en installant des jardins pédagogiques à développer encourageant l'extension d'options végétariennes dans la restauration collective et s'efforce d'améliorer la qualité des repas tout en réduisant leur empreinte écologique.

Cet effort considérable implique un renforcement des contrôles exercés sur son prestataire de restauration visant à garantir des résultats tangibles.

CHIFFRES CLÉS

430
Projets
Alimentaires
Territoriaux
reconnus par le Ministère (avril 2023)

En Île de France :
1064
jardins collectifs
recensés sur 879 ha
(2018, CGAAER)

1/4
des exploitations
agricoles
pratiquent la vente
en circuit court (2021)

Les circuits courts
représenteraient près de **10%**
de la consommation
alimentaire totale. (INRAE 2020)

À Rueil-Malmaison :

20%
de produits bio
et **7%** de produits locaux
dans la restauration collective
rueilloise depuis septembre 2023

2500 m²
de jardins
familiaux

2
jardins
partagés

ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • Améliorer l'empreinte écologique** des repas de la restauration collective.
- 2 • Étendre et diversifier les alternatives** végétariennes en restauration collective.
- 3 • Promouvoir l'agriculture urbaine :** créer un jardin pédagogique partagé tous les 3 ans, s'appuyer sur des appels à projet participatif, utiliser les parcs publics pour faire des expérimentations, proposer des terrains cultivables aux ESAT, CFA...
- 4 • Réaliser un PAT (Projet Alimentaire Territorial)** afin d'accompagner et de coordonner les politiques alimentaires locales et d'augmenter la résilience alimentaire du territoire.
- 5 • Garantir l'application des engagements durables délégataires** de restauration collective.

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Création de 2 jardins partagés

La ville compte depuis 2023 deux jardins partagés associatifs.

Le jardin partagé de l'association *Graines en Seine* au niveau du stade Michel Ricard, inauguré en novembre 2021, a été lauréat du Budget Participatif 2019.

Le jardin partagé *Plaine Terre* a été installé courant de l'été 2023 à côté du stade Jacques Lenoble. Les équipes des espaces verts ont doté le lieu de palettes et de terreau.

LA VILLE S'ENGAGE

Promouvoir l'agriculture urbaine

Rueil-Malmaison entend promouvoir l'agriculture urbaine par différentes actions comme : la création d'un jardin pédagogique partagé tous les 3 ans en s'appuyant sur des appels à projet participatif, l'accompagnement à la création de fermes urbaines sur son territoire, la mise à disposition de terrains cultivables aux ESAT, CFA. Au-delà de fournir des aliments frais et de saison, l'agriculture urbaine recycle les déchets urbains (compost, crée des ceintures vertes, et renforce la résilience des villes face au changement climatique.

La pratique de l'agriculture urbaine favorise la sensibilisation des habitants et favorise une reconnexion aux saisons et à la terre.

Garantir l'application des engagements durables délégataires de restauration collective

La Ville souhaite suivre et vérifier régulièrement l'application des engagements sur l'approvisionnement durable, la prévention du gaspillage alimentaire et la collecte des biodéchets par le délégataire de restauration collective.

Réaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin d'accompagner et de coordonner les politiques alimentaires locales et d'augmenter la résilience alimentaire du territoire

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est mis en place en collaborant avec la Métropole du Grand Paris. Ce plan, spécifiquement conçu pour Rueil-Malmaison, vise à aborder de manière globale les enjeux économiques de l'alimentation. Il cherchera à organiser et renforcer les filières locales, favorisant ainsi la proximité entre l'offre et la demande. D'un point de vue social, le PAT de Rueil-Malmaison intégrera des actions liées à l'éducation alimentaire. Il aspirera à renforcer les liens au sein de la communauté et à soutenir une alimentation de qualité socialement accessible.

AXE 2

Rueil agit pour une ville solidaire et équitable



Description

La cohésion sociale au sein de Rueil-Malmaison constitue le socle de la politique communale. Il s'agit notamment de créer des passerelles entre le monde économique et les citoyens mais également de favoriser les solidarités et les rencontres. La cohésion sociale concerne l'ensemble des politiques de la ville avec des actions de soutien à l'emploi local, d'accès aux droits des populations vulnérables, d'accès à la culture et à l'information pour tous, d'égalité Femme / Homme, de mixité intergénérationnelle...

À travers l'agenda 2030, la ville souhaite impulser **une dynamique nouvelle !**

LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

- 1 • Parvenir à capter les populations silencieuses et en difficulté à travers les relais de proximité
- 2 • Développer un écosystème comprenant le monde associatif, les acteurs institutionnels et le secteur privé pour prévenir toutes les formes d'exclusions
- 3 • Promouvoir une égalité F/H sur le territoire dans toutes ses dimensions
- 4 • Accompagner les Rueillois dans la transition numérique en évitant toute forme d'exclusions
- 5 • Placer l'accessibilité au cœur de l'aménagement, de la gestion des espaces publics et des bâtiments



1. Parvenir à capter les populations silencieuses et en difficulté à travers les relais de proximité

La municipalité de Rueil-Malmaison s'efforce d'accompagner et d'orienter les publics vulnérables vers leurs droits. La Maison France Services, inaugurée à l'été 2023 et gérée par la municipalité, s'inscrit dans cette démarche visant à renforcer la cohésion sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique au sein de la communauté locale. Elle offre une assistance dans les démarches administratives liées à des aspects de la vie

quotidienne, tels que l'emploi, la retraite, la famille, le social, la santé, le logement, les services postaux et l'accès au droit. Ce programme vise à faire connaître cette nouvelle structure et, en collaboration avec les services internes, des partenaires associatifs, le conseil de village, les bailleurs sociaux, les amicales de locataires, à utiliser la Maison France Services comme un outil pour identifier les populations souvent négligées et mieux les accompagner.

CHIFFRES CLÉS

En France, le non-recours représente environ

10
milliards
d'euros par an

9 millions
de personnes
(soit 14% de la population)
ont été en situation de privation
matérielle et sociale
en 2022 (Insee)

25%
de la population
dit ne pas bénéficier
d'un soutien familial, amical
ou de voisinage.

ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Faire connaître la nouvelle Maison France Services** auprès des partenaires et en faire un levier de repérage des populations silencieuses pour mieux les rediriger
- 2 • **Maintenir l'information à jour auprès des relais de proximité** afin d'orienter à bon escient vers leurs droits les publics vulnérables

LA VILLE S'ENGAGE

Faire connaître la Maison France Services auprès des partenaires et en faire un levier de repérage des populations silencieuses pour mieux les rediriger.

Maintenir l'information à jour auprès des relais de proximité (associations, conseils de village, bailleurs sociaux et syndicats de copropriété) afin d'orienter à bon escient les publics vulnérables vers leurs droits.

2. Développer un écosystème avec le monde associatif, les acteurs institutionnels et le secteur privé pour prévenir les formes d'exclusions

Les exclusions et discriminations prennent différentes formes et se renforcent les unes les autres. Les facteurs tels que le genre, l'âge, le sexe, l'origine, le handicap ou encore le lieu d'habitation accentuent les situations d'inégalités et d'exclusions. Jeunes issus de milieux défavorisés, demandeurs d'emploi, réfugiés, migrants, femmes victimes de violences, familles monoparentales, personnes âgées, isolées, dépendantes... Rueil-Malmaison leur fournit une réponse adaptée.

Pour autant, la Ville ne peut pas tout et pas toute seule. Ce programme opérationnel vise à développer/ accompagner un écosystème comprenant les citoyens, le monde associatif et le secteur privé pour anticiper et prévenir toutes les formes d'exclusions.

CHIFFRES CLÉS

Sur le champ des associations employeuses, l'hébergement social et médico-social, l'action sociale, humanitaire ou caritative représentent

46 %
du budget
de l'ensemble des associations employeuses et

56 %
des heures de travail salarié, l'équivalent de
811 000 emplois
(Insee, 2021).

21 000
associations
d'action sociale, humanitaire ou caritative répertoriées en France en 2021 (Insee)





ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Mettre à jour chaque année les plans de protection des populations vulnérables aux événements climatiques**
- 2 • **Renforcer le rôle de la Maison de l'Autonomie** autour du « bien vieillir » et du handicap à destination des familles et des professionnels de santé
- 3 • **Poursuivre les aides aux associations** de cohésion sociale dans la ville
- 4 • **Inciter les entreprises à développer** des partenariats avec les associations caritatives
- 5 • **Faciliter l'action et l'interconnaissance** des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire
- 6 • **Aller au-devant des publics en marge de la culture**

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Accompagner les populations vulnérables face au risque climatique

Afin de mieux accompagner les habitants les plus vulnérables durant les épisodes de canicule, la Ville contribue au dispositif national Fragilist, coordonné par les préfectures. Début mai 2023, près de 5000 courriers ont été envoyés aux Rueillois de 75 ans et plus pour leur proposer de s'y inscrire. Dès le déclenchement du niveau 3 du plan Canicule par la préfecture, les personnes inscrites sont contactées par téléphone par les agents de la Maison de l'autonomie.

Proposer des manifestations culturelles ouvertes à tous

Rueil a célébré le 1^{er} octobre 2022 la Nuit Blanche métropolitaine, un événement culturel ouvert à tous, avec au programme, parade enflammée, déambulation, saynètes chorégraphiques et pièces de théâtre ouvertes à tous. En 2023, pour la 5^e édition de la Nuit Blanche à Rueil-Malmaison, l'événement a mis à l'honneur la Seine, ses berges, ses ponts et ses péniches, depuis le parc des Bords-de-Seine, avec une thématique Esprit Ginguette.

LA VILLE S'ENGAGE

Mettre à jour chaque année les plans de protection des populations vulnérables aux risques climatiques

Pour limiter l'impact des catastrophes naturelles (canicule / grand froid / inondation / tempête...), Rueil-Malmaison entend préparer et mettre à jour chaque année les plans de protection des populations à risque.

La Ville souhaite également proposer aux Rueillois, à l'image de ce qui avait été mis en place lors de la crise COVID, de s'inscrire sur une liste de soutien à la population vulnérable en cas d'aléas climatique

Faciliter l'action et l'interconnaissance des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire

La ville entend ainsi faciliter l'action et l'interconnaissance des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

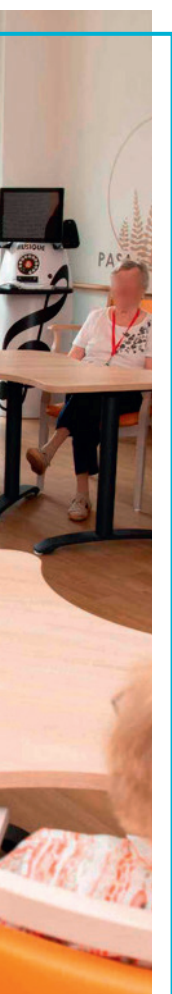
Pour cela, la ville souhaite établir un annuaire et une cartographie ESS, organiser des journées de l'économie sociale en lien avec le POLD.

Aller au-devant des publics en marge de la culture

La Ville souhaite aller plus encore au-devant des populations en marge de la culture en mettant en place l'ouverture des ateliers de l'Arsenal et de la Microfolie en 2024 et des animations : bibliothèque hors les murs, des expositions éphémères, des ateliers...

Renforcer le rôle de la Maison de l'Autonomie autour du « bien vieillir » et du handicap à destination des familles et des professionnels de santé

La Ville entend renforcer le rôle de la Maison de l'Autonomie comme lieu ressource de communication autour du « bien vieillir » et du handicap en s'adressant également à l'entourage et aux professionnels de santé en regroupant : l'accès aux droits, la restauration seniors, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), le Forum Seniors, l'Espace Ressources Handicaps, la Coordination Loisirs Handicap ainsi que l'Accessibilité et la Charte Rueil-handicap.



3. Promouvoir une égalité Femme-Homme dans toutes ses dimensions

CHIFFRES CLÉS

14,8%
écart de salaire
en équivalent temps plein
entre les femmes et les hommes
(Insee, 2020)

26,5%
des femmes
travaillant en temps partiel
contre 8,4%
d'hommes (Insee, 2020)

25%
des familles
sont des familles monoparentales

**Axe n°1
sur 4**
du plan interministériel pour
l'égalité entre les femmes et les
hommes 2023-2027 : la lutte contre
les violences faites aux femmes

**Plus de
244 000
victimes**
de violences conjugales
ont déposé plainte en 2022
(source : ministère de l'intérieur)

Alors que le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes est une préoccupation croissante de la société, Rueil-Malmaison souhaite l'appuyer par un volontarisme politique fort et le traduire dans le quotidien des habitants. Pour prendre en compte le bien-être et le « bien-vivre » sur son territoire, Rueil-Malmaison souhaite repenser les espaces publics, comme les cours de récréation, en intégrant des usages plus égalitaires.

Au-delà de ces considérations urbaines, ce programme vise à promouvoir l'égalité Femme/Homme sur l'ensemble des compétences de la ville.





ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Intégrer des critères de mixité F/H**
dans l'octroi des subventions pour les associations quand le type d'activité de l'association le nécessite
- 2 • **Sensibiliser les parents et les élèves**
sur l'égalité fille-garçon
- 3 • **Communiquer sur les dispositifs**
de soutien aux familles monoparentales
- 4 • **Intégrer dans les travaux d'aménagement des cours d'école**
la dimension égalitaire dans l'usage de l'espace
- 5 • **Former la police municipale**
à la gestion des situations de violences conjugales et violences sexistes
- 6 • **Intégrer dans les clauses sociales des marchés publics**
les mesures prises pour favoriser l'égalité de traitement F/H

LA VILLE S'ENGAGE

Intégrer dans les clauses sociales des marchés publics les mesures prises pour favoriser l'égalité de traitement

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique générale de la commune de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes déjà engagée depuis plusieurs années.



Communiquer sur les dispositifs de soutien aux familles monoparentales :

La Ville entend poursuivre sa communication permettant aux familles monoparentales d'accéder facilement aux dispositifs de soutien mis en place sur la commune pour les accompagner et les aider sur le long terme via l'école des Familles.



Former la police municipale à la gestion des situations de violences conjugales et violences sexistes :

La ville de Rueil-Malmaison porte l'ambition de lutte contre les violences conjugales et/ou sexistes depuis plusieurs années et souhaite, dans une démarche d'amélioration continue, former les agents de la police municipale à la gestion des situations de sexisme et de violence associée.

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Soutien des familles monoparentales

Pour répondre à la problématique des familles monoparentales, la ville a mis en place de nombreuses aides, notamment à destination des familles monoparentales avec le CCAS (Centre communal d'Action Sociale) qui propose un ensemble de dispositifs : ouverture de droits, accompagnement, aides financières, orientations vers des structures partenaires et permanences juridiques sociales et associatives.

4. Rendre accessible la transition numérique

L'accès à la culture pour tous, inscrit notamment à l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), est un principe international. Il correspond à l'exigence d'éviter toute barrière sociale, financière ou culturelle et toute discrimination à l'accès à la culture et à l'information.

Si la Ville a fait de nombreux efforts en matière d'accessibilité à l'information et à la culture (comme la mise en œuvre du Pass'Culture par exemple), la numérisation de la quasi-totalité de la communication, des échanges et des démarches administratives, pose la question de l'accès à tous à ces services pour une population éloignée des nouvelles technologies qui a besoin d'un accompagnement spécifique et renforcé.

La question de la fracture numérique est plus que jamais d'actualité et peut représenter un frein potentiel en matière de cohésion sociale, de suivi administratif et d'insertion. De nombreuses initiatives visent à corriger ces inégalités : matériel informatique dans les bibliothèques, accompagnement numérique pour les populations en difficulté...

CHIFFRES CLÉS

15%

de la population française est concernée par l'illectronisme : personnes qui renoncent à accomplir certaines tâches notamment leurs démarches administratives ou dans l'absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement ou lors d'un manque d'accès à l'équipement informatique. (Insee, 2021)

36%

des retraités sont en situation d'illectronisme (Insee, 2021)

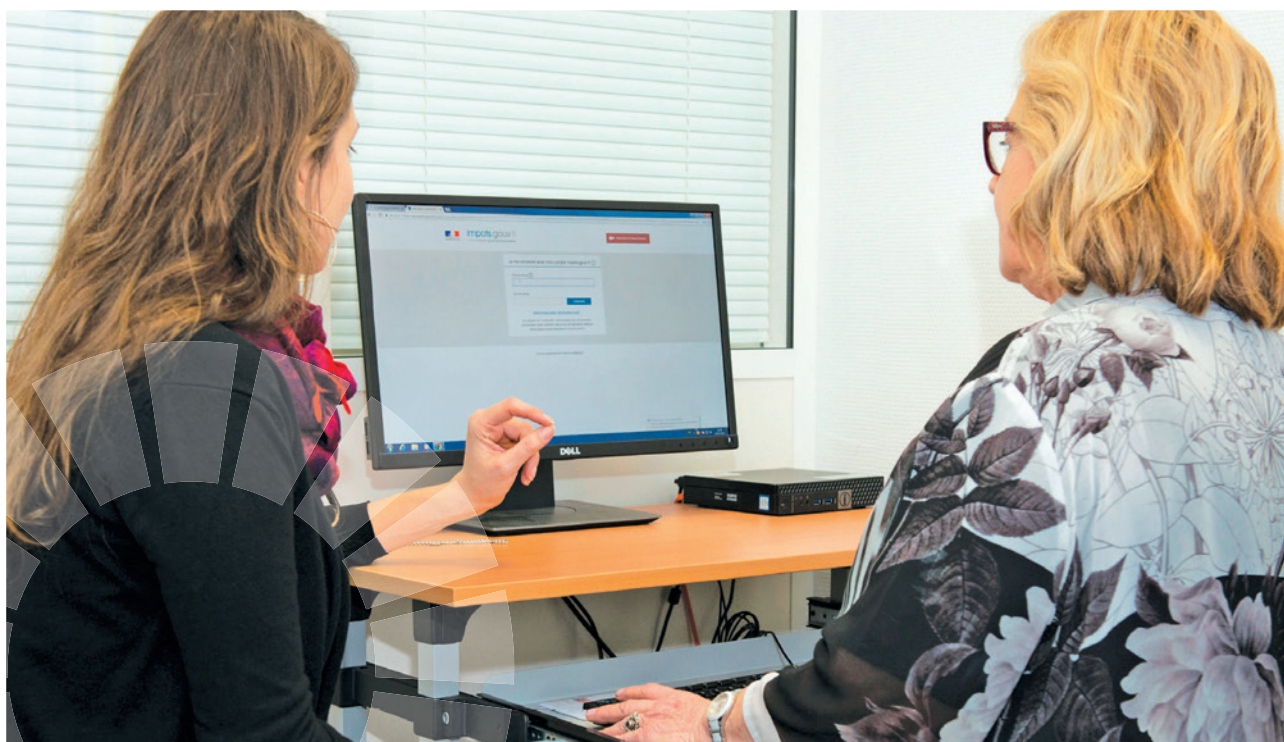
2600

guichets uniques de proximité (Maison France Services)

4

démarches sur 5

sont entièrement résolues dès le premier passage à Maison France Services





ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • Poursuivre et intensifier l'action d'accompagnement au numérique pour les habitants en situation d'exclusion

LA VILLE S'ENGAGE

Poursuivre et intensifier l'action d'inclusion au numérique et détecter les habitants en situation d'exclusion



+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Ouverture d'une Maison France Services

Suite au réaménagement des locaux occupés par la CPAM située place Jaurès, une Maison France Services gérée par la municipalité a ouvert en juillet 2023. Cette nouvelle structure s'inscrit dans la volonté de la Ville d'améliorer la cohésion sociale, l'accès au droit et l'inclusion numérique dans les lieux d'accueil de proximité au sein de son territoire.

En effet, la Maison France Services offre un accès simplifié aux services publics : L'assurance maladie, L'assurance retraite, Le Ministère des comptes publics, Le Ministère de la Justice, La Caisse d'allocation familiale, L'Agence Nationale des Titres Sécurisés, Pôle Emploi, La Poste et la Mutualité Sociale Agricole.

Accompagnement numérique des Rueillois

Une conseillère numérique assiste également les habitants dans les démarches administratives en ligne à la Médiathèque et dans des permanences dans les mairies de village, Maison de l'autonomie et Maison France Service.

5. Placer l'accessibilité au cœur de l'aménagement

L'accessibilité est au cœur de l'aménagement urbain et de la gestion des bâtiments mêlant la lutte contre les discriminations et la promotion des déplacements à pied. Cette démarche est essentielle pour maintenir le lien social et encourager les échanges de proximité au sein des quartiers, non seulement pour les personnes handicapées, mais aussi pour tous ceux qui rencontrent des difficultés de déplacement, tels que les parents avec des poussettes, les personnes âgées...

Rueil-Malmaison s'est engagée activement dans cette politique d'accessibilité depuis de nombreuses années, couvrant des aspects allant des aménagements urbains à la sensibilisation de la population. L'Agenda d'Accessibilité Programmée

(Ad'AP) en cours depuis 2016 jusqu'en 2025, vise à rendre 196 sites accessibles. Cet Ad'AP est renforcé par diverses initiatives, telles que la création de rampes d'accès dans les écoles pour faciliter l'accès aux bureaux de vote, la mise à disposition de mallettes pour des événements sonores accessibles, l'installation de balises sonores devant des établissements clés, le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public (PAVE) adopté en 2020 pour étendre les travaux d'accessibilité.

Ce programme opérationnel vise à étendre et poursuivre les travaux associés à l'accessibilité et l'inclusion en priorisant en particulier les lieux de passage avec l'aide des associations concernées et conseils de villages.

CHIFFRES CLÉS

12
millions

de Français présentent un handicap (Sources : enquête Insee HID et handicap.gouv.fr)

67%
de personnes
handicapées

disent éprouver des difficultés dans leurs déplacements liées au manque d'infrastructures

72%

des personnes se déplaçant avec une poussette déclarent rencontrer des difficultés dans leurs déplacements





ACTIONS DU PROGRAMME

1 • Poursuivre et communiquer

les travaux en termes d'accessibilité et inclusivité (PAVE, ADAP) en priorisant les principaux lieux de passage

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Réalisation du Plan d'Aménagement de la Voirie et de l'Espace Public (PAVE)

Initié en 2017, le PAVE de Rueil-Malmaison a été validé en conseil municipal le 16 décembre 2020, en concertation avec les conseils de village et les associations concernées.

La Ville a fait le choix de réaliser un diagnostic sur la totalité de son territoire, soit approximativement 246 km de cheminements. Tous les obstacles sur voirie sont aujourd'hui référencés dans le système d'informations géographiques (SIG) de la Ville.

Équipement de carrefours de feux sonores

Afin de faciliter les déplacements des personnes déficientes visuelles, la commune équipe les feux tricolores de dispositifs sonores d'aide à la traversée des passages piétons.

La Maison de l'Autonomie remet gratuitement aux personnes non voyantes ou malvoyantes une télécommande individuelle permettant d'activer ces dispositifs sonores.

La programmation pluriannuelle d'installation de ces équipements est réalisée en concertation avec les associations représentant le handicap (Charte Rueil-handicap).

LA VILLE S'ENGAGE

Poursuivre et communiquer les travaux en termes d'accessibilité et inclusivité (PAVE, ADAP) en priorisant les principaux lieux de passage

La politique éducative de la ville favorise l'inclusion des enfants handicapés, avec un accueil de loisirs mixte et un poste de coordinatrice loisirs-handicap. Les structures communales, des crèches aux clubs de jeunes, sont adaptées pour accueillir les jeunes porteurs de handicap.

La direction des Sports propose des créneaux adaptés et certains clubs ont des sections handisport. Une conférence à venir vise à sensibiliser les associations sportives à l'intégration des personnes handicapées.

La Médiathèque Jacques Baumel est accessible avec des aménagements pour les malvoyants et une offre variée pour les personnes handicapées. Le musée d'Histoire locale organise des ateliers pour les jeunes adultes handicapés mentaux. Le CRR dispense des cours en lien avec l'association APTE.

Rueil-Malmaison entend, avec l'aide des associations concernées, étendre et poursuivre les travaux associés à l'accessibilité et l'inclusion (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public, Agenda d'Accessibilité Programmée...) en priorisant en particulier les lieux de passage.



AXE 3

Rueil poursuit sa transition énergétique



Description

L'environnement est l'un des sujets de discussion les plus courants. La régularité des catastrophes naturelles et les questions de pollution mondiale nous amènent à réfléchir sur les émissions de gaz à effet de serre à l'origine des changements climatiques. Depuis presque vingt ans, Rueil-Malmaison a fait de la durabilité en particulier de la transition énergétique, une priorité majeure. Cette approche s'aligne avec les plans climat-air-énergie (PCAE) de l'établissement territorial Paris Ouest La Défense (POLD) et le Plan Climat Énergie de la Métropole du Grand Paris (PCAEM).

Dans un souci aussi économique qu'écologique, la Ville se fixe un objectif de sobriété ambitieux de réduction de 40 % de l'énergie consommée en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Leurs conséquences sont en effet visibles non seulement sur l'environnement, mais aussi sur les populations.

Aujourd'hui, **il est encore possible d'agir**, non seulement au niveau international et national mais aussi au niveau local.

La ville de Rueil-Malmaison l'a bien compris et propose dans son agenda 2030 des actions visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre, tant en interne qu'auprès de la population.

LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

- 
- 1 • Encourager la rénovation énergétique des bâtiments
 - 2 • Développer un éclairage public moins énergivore et moins impactant
 - 3 • Promouvoir des projets de constructions neuves exemplaires
 - 4 • Accroître et diversifier la production d'énergies renouvelables
 - 5 • Favoriser les mobilités douces en accompagnant les Rueillois et en sécurisant leurs pratiques
 - 6 • Accompagner le déploiement de la Zone à Faible Émissions
 - 7 • Pallier au retard de la mise en fonctionnement de la ligne 15
 - 8 • Réduire les consommations énergétiques et optimiser l'usage de l'eau

1. Encourager la rénovation énergétique des bâtiments

CHIFFRES CLÉS

Le secteur public compte

30%

du parc immobilier tertiaire
(source : the Shift Project)

1,36 tonnes

de CO₂ par an,
par Français, émis par le secteur public (source : Ademe)

En 2023,
7 millions
de logements

sont mal isolés et

14 % des Français

ont froid dans leur logement

En parallèle aux efforts de la municipalité pour réduire sa propre consommation d'énergie, les réhabilitations de la plupart des bâtiments municipaux ont reçu des reconnaissances et labels (école Robespierre, Gymnase Alain Mimoun...). Grâce à des Marchés Publics Globaux de Performance (MPGP) et des améliorations de l'éclairage public, ce programme vise également à faciliter la transition écologique des bâtiments privés que ce soit des partenariats avec les bailleurs sociaux mais aussi l'assistance de la ville dans le développement d'une agence locale de l'Énergie (ALEC). Cette approche s'aligne avec les plans climat-air-énergie (PCAÉ) de l'établissement territorial Paris Ouest La Défense (POLD) et le Plan Climat Énergie de la Métropole du Grand Paris (PCAEM).

À Rueil-Malmaison :

210 sites bâtis au patrimoine communal (hors logements) soit

200 000 m²
de surface

(source : Ville de Rueil, 2018)

Consommation énergétique annuelle de

23 600 MWh de gaz
et **9 600 MWh**
d'électricité (2018)

- 38%
de consommation
énergétique

d'ici 2027 des 7 bâtiments concernés par le Marché Global de Performance de 2022





ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Promouvoir la rénovation énergétique**, le recours aux énergies renouvelables et l'amélioration des performances environnementales auprès des commerçants et entreprises.
- 2 • **Profiter de chaque remplacement** d'équipement par la substitution par un équipement plus performant
- 3 • **Réaliser une étude sur les bâtiments communaux** pour aller vers l'objectif de réduction de 40 % de l'énergie consommée en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050
- 4 • **Pérenniser les aides à la rénovation énergétique** : le prêt pour travaux à taux 0 % pour primo-accédants et sous conditions d'économies d'énergie - l'exonération pendant 3 ans de 50 % taxes foncières pour plus de 10 000 euros de travaux de rénovation énergétique
- 5 • **Par la communication régulière sur l'ALEC et les aides**, encourager la rénovation énergétique/ environnementale et le recours aux énergies renouvelables dans le logement privé.
- 6 • **Lancer des Marchés Publics Globaux de Performance énergétique sur les bâtiments communaux** pour atteindre les différents paliers de réduction énergétique - lancer une nouvelle étude en 2026

LA VILLE S'ENGAGE

Pérenniser les aides à la rénovation énergétique

Pour accompagner les Rueillois-es dans leur démarche éco-exemplaire, la Ville programme la pérennisation de ses aides à la rénovation énergétique comme le prêt pour travaux à taux zéro pour primo-accédants et sous conditions d'économies d'énergie mais aussi l'exonération partielle (50 %) de taxe foncière pendant 3 ans des contribuables qui réalisent des travaux d'économie d'énergie de plus de 10 000 € dans les biens construits avant 1989.

Lancer des Marchés Publics Globaux de Performance Énergétique pour atteindre les différents paliers de réduction énergétique – lancer une nouvelle étude en 2026 sur les bâtiments communaux

Pour concrétiser son engagement de réduction des consommations d'énergie, la Ville entend s'appuyer sur des Marchés Publics Globaux de Performance (MPGP) pour réhabiliter/rénover son patrimoine à l'exemple de celui qui a démarré en 2023. Les MPGP permettent d'associer l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. En particulier, la Ville ambitionne de lancer un nouveau marché en 2026.

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Lancement en 2023 d'un Marché de Performance Énergétique

Un marché global de performance (MGP) a été lancé en 2022, portant sur 7 sites (6 groupes scolaires et le Centre Administratif) couvrant 18 % des consommations d'énergie finale de l'ensemble des bâtiments communaux.

Le délégataire s'engage à une diminution de - 38 % de consommation d'énergie par rapport aux consommations de référence sur la durée du marché.

Permanences de l'ALEC : accompagner pour rénover

Afin de mieux accompagner les copropriétés, les propriétaires ou les bailleurs de manière neutre et indépendante pour engager des travaux de rénovation énergétique des logements, une 2^e permanence mensuelle a été mise en place par l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) en janvier 2023.

Outiller les Rueillois sur l'énergie solaire

Après le succès du lancement du cadastre solaire rueillois en 2019, le POLD a lancé à son tour sa propre plateforme gratuite qui permet de simuler la capacité d'une toiture à produire de l'énergie solaire en évaluant le montant et la rentabilité de l'installation ainsi que le coût de raccordement au réseau Enedis.

2. Développer un éclairage public moins énergivore et moins impactant

Suite à l'augmentation du prix de l'énergie et de l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, une réduction de l'éclairage a été envisagée. Cela doit se faire en conciliant au mieux deux enjeux : une visibilité nécessaire en ville et le sentiment de sécurité avec le budget dédié. La réflexion à mener concerne tout autant la sensibilisation des entreprises et des commerçants en la matière.

CHIFFRES CLÉS

L'éclairage public correspond à
41 %
de la
consommation
d'électricité
des communes et émet
annuellement

670 000
tonnes
de CO₂

Les **11 millions**
de points lumineux qui
constituent le parc d'éclairage
public appellent une puissance
d'environ

1 300 MW,
soit la puissance délivrée
par une tranche nucléaire
récente à pleine charge.





ACTIONS DU PROGRAMME

1 • Pérenniser l'extinction nocturne
de la moitié des lampadaires et
optimiser l'éclairage en regard des
usages et de la trame noire

2 • Poursuivre le remplacement en LED
pour parvenir à 100 % de LED d'ici
2026

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Équipement en LED de l'éclairage public

Les ampoules sont remplacées progressivement par des LED économisant 70 % d'énergie et plus efficaces, représentant 1/3 de l'éclairage public de la commune en 2022, et équipées de variateurs de puissance.

Extinction de 50 % des luminaires

Suite au déploiement du plan d'économies d'énergie au dernier trimestre 2022, 1 luminaire sur 2 en moyenne a été éteint sur la ville et 10 % des lampadaires ont été supprimés. Une étude est en cours pour analyser l'impact de l'extinction et de la réduction de l'intensité lumineuse sur la visibilité et la sécurité. Un travail sur la trame noire a été engagé pour inclure la protection de la biodiversité à cette réflexion. En 2023, le plan d'optimisation de l'éclairage public se poursuit, en s'adaptant progressivement aux différentes conclusions remontées par ces études.

Sur 11 000 points lumineux à Rueil-Malmaison :

- 5 000 points lumineux éteints dans le cadre du plan d'économie d'énergie 2022
- 3 500 points lumineux remplacés par des LEDs fin 2022

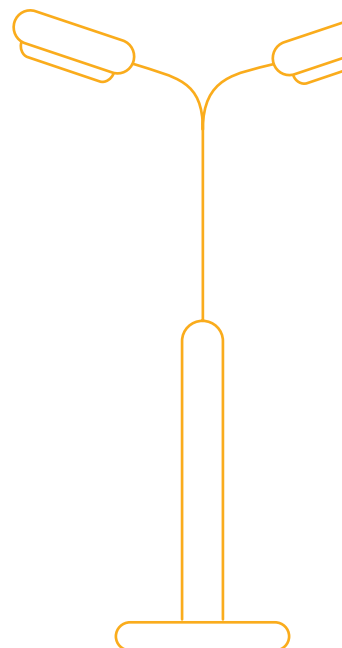
LA VILLE S'ENGAGE

Pérenniser l'extinction nocturne de la moitié des lampadaires et optimiser l'éclairage en regard des usages et de la trame noire

La trame noire fait référence à la partie de la nuit où l'obscurité totale ou presque prévaut, les bénéfices pour la biodiversité sont considérables permettant de conforter le retour de certaines espèces sur des périmètres à tendance urbaine. En complément de ces secteurs préservés, la Ville entend généraliser l'extinction nocturne d'un lampadaire sur deux (par rapport à 2021) sur le reste de son territoire tout en veillant à maintenir la sécurité. Des détecteurs de présence sont installés sur la voirie publique.

L'éclairage est réglé à 20 % de sa puissance et passe à une puissance maximale sur détection d'un piéton permettant ainsi d'alerter les automobilistes, tout en laissant une bonne visibilité aux passants.

Poursuivre le remplacement en LED pour parvenir à 100 % de LEDs d'ici 2026 qui seront équipées de variateurs de puissances de façon à abaisser de 50 % l'éclairage entre minuit et 6h du matin.



3. Promouvoir des projets de constructions neuves exemplaires

CHIFFRES CLÉS

En France,
le secteur
du bâtiment
représente
44 %
de la
consommation
d'énergie
et près de
25 %
des émissions
de CO₂

Empreinte carbone
de la construction
neuve :
entre **850** et
1 000 kg
de CO₂ par m²

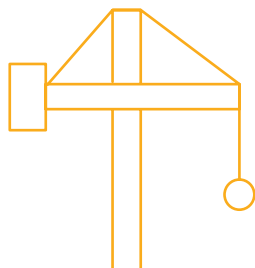
2020 : 1a RE 2020,
nouvelle réglementation
environnementale pour les
bâtiments neufs, remplace
la réglementation
thermique RT 2012

Rueil-Malmaison souhaite renforcer sa stratégie d'urbanisme durable en promouvant des projets de constructions neuves exemplaires. Bien que la priorité soit donnée à la réhabilitation plutôt qu'à la reconstruction, de nouveaux bâtiments et équipements continueront d'émerger sur le territoire. Par ce programme, la Ville s'engage à ce que ses nouveaux bâtiments publics soient autant que possible, conçus comme des bâtiments à Énergie Positive et avec une approche bas carbone dans le choix des matériaux de construction.

Par ailleurs, l'exemplarité recherchée pour la construction de l'écoquartier de l'Arsenal a influencé la politique de la ville. Ainsi, pour tout projet de construction neuve, la Mairie encourage les propriétaires et les promoteurs à intégrer des principes de construction bioclimatique, la végétalisation, la gestion des eaux pluviales, le réemploi des matériaux, la géothermie, les énergies renouvelables et la PAC géothermique pour la réfrigération lorsqu'elle est possible.

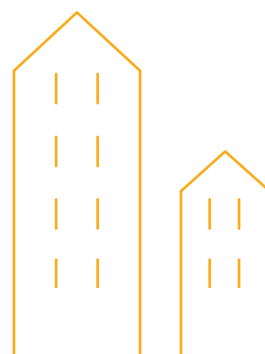
Enfin, la Ville travaille avec le POLD sur la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette révision, prévue en 2028, devrait intégrer des critères de végétalisation et de biodiversité.





ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Intégrer dans la conception** de tout nouvel espace vert des aménagements visant à accueillir la faune
- 2 • **Favoriser auprès des promoteurs** et dans les réflexions sur le PLUi les principes de construction durable
- 3 • **Favoriser la construction et la rénovation de bâtiments publics** à énergie positive et à matériaux bas carbone
- 4 • **Finaliser le processus** de labellisation de l'écoquartier de l'Arsenal



LA VILLE S'ENGAGE

Favoriser auprès des promoteurs et dans les réflexions sur le PLUi les principes de construction durable

Ainsi pour tout projet de construction neuve, afin de compléter le PLU tout en restant dans le champ de ses prérogatives, la Mairie met en avant, auprès des propriétaires et des promoteurs, les principes de construction bioclimatique, la végétalisation, l'infiltration des eaux pluviales, le réemploi des matériaux, la production d'énergie renouvelable, la réfrigération à la PAC géothermique.

La Ville entend mettre en avant ces thématiques environnementales auprès des promoteurs et en parallèle, un travail de fond est en cours depuis 2023 au niveau du POLD pour l'élaboration du PLUi. L'intégration de critères de végétalisation et de biodiversité fait partie de la réflexion en cours qui associe les Directions de l'urbanisme aux Directions d'écologie urbaine et de développement durable. Le nouveau PLUi devrait voir le jour d'ici 2028.

La construction et rénovation de bâtiments publics en énergie positive et matériaux bas carbone

La Ville souhaite que ses nouveaux bâtiments publics soient, sauf impossibilité technique, des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire qui génèrent un excédent net d'énergie qui peut être utilisé pour alimenter d'autres besoins ou être injecté dans le réseau électrique local. Par ailleurs, la Ville demandera aux promoteurs de bâtiments neufs de privilégier une approche bas carbone s'étendant aux matériaux de construction.

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Intégration des principes de construction durable pour l'écoquartier

Au travers du Cahier des prescriptions, des exigences sont apportées afin de garantir le cadre de vie des habitants. 88 % des logements sont certifiés NF Habitat HQE dont 64 % excellent. 2 opérations sont engagées dans la labellisation BBCA excellence. Le complexe omnisport est certifié HQE exceptionnel et la caserne HQE bâtiment durable.

Les opérateurs sont encouragés à intégrer des matériaux biosourcés et géosourcés dans leur construction. Le bois, les isolants biosourcés, la pierre naturelle... vont grandement participer au confort à l'intérieur des logements par leur régulation naturelle du taux d'humidité et leur inertie thermique. L'isolation biosourcée et les matériaux de second œuvre en bois sont de plus en plus généralisés sur l'écoquartier. Aussi, 98 % des logements disposent d'un espace extérieur privatif (terrasses, loggias, jardins, balcons) d'une surface moyenne de 16 m².



4. Accroître et diversifier la production d'énergies renouvelables

Le conseil municipal de la Ville a validé en 2020 le choix de la géothermie, 3^e source d'énergie renouvelable en France, pour alimenter son futur réseau de chaleur. La SAS LTE GEORUEIL s'est engagée à fournir en 2021 la chaleur pendant 28 ans, avec une production énergétique issue à plus de 68 % d'énergie renouvelable. La géothermie de Rueil-Malmaison ira capter la ressource à 1 500 mètres de profondeur avec une eau à environ 60 degrés. En effet, le recours à l'énergie géothermique permettra d'éviter chaque année l'émission

de 21 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère soit l'équivalent de 11 600 véhicules en circulation. La Ville souhaite, avec ce programme, desservir à terme plus de 12 000 équivalent logements (dont une vingtaine de bâtiments : hôpital, écoles, gymnases, etc.) et de le mailler avec le réseau de chaleur du syndicat des ordures ménagères (SITRU). De plus, la Ville a la volonté de poursuivre le développement du photovoltaïque sur ses bâtiments.

CHIFFRES CLÉS

19,1%
de part d'énergies
renouvelables
dans la consommation finale
d'énergie brute en France en 2020

+84%
d'évolution
des énergies
renouvelables de 1990
à 2020
en France métropolitaine

Réseau de géothermie :
12 000
équivalent
logements
raccordés,
21 000
tonnes de CO₂
évités chaque année





ACTIONS DU PROGRAMME

Finaliser la majorité du réseau de chaleur en géothermie pour 2025 et le mailler avec le réseau du SITRU pour atteindre 68 % d'ENR

LA VILLE S'ENGAGE

Finaliser la majorité du réseau de chaleur en géothermie pour 2025 et le mailler avec le réseau du SITRU pour atteindre 68% d'ENR

La Ville entend finaliser en 2025 la majorité du réseau de chaleur géothermique long de 26 km qui desservira plus de 12 000 équivalent logements et une vingtaine de bâtiments (hôpital, écoles, gymnases, etc.) et de le mailler avec le réseau de chaleur du syndicat des ordures ménagères (SITRU).

Ce projet ambitieux permettra de répondre aux enjeux modernes d'une transition énergétique vers des modes de production d'énergie à faible impact carbone (68% d'énergie renouvelable).

5. Favoriser les mobilités douces

Dans sa quête constante d'amélioration du cadre de vie, Rueil-Malmaison continue à promouvoir les mobilités douces et actives pour améliorer la santé par l'activité physique de ses habitants, réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver l'environnement local et apaiser l'espace public. La Ville organisera des opérations de verbalisation occasionnelles pour sanctionner les infractions liées au bruit, à la vitesse et au non-respect du code de la route.

Depuis 2015, la ville a mis en place un programme d'incitation à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) et installé 1 046 arceaux à vélo dans tous les

quartiers. Elle a également apaisé 82 % de ses voiries en aménageant des zones piétonnes pour favoriser la coexistence harmonieuse des modes de transport, et a permis le double sens cyclable (les DSC) sur 99 % des voies à sens unique.

Dans ce programme opérationnel, la Ville poursuit le déploiement du Plan Vélo 2022 : développement des pistes cyclables et des voies piétonnes, installation de stations de stationnement pour vélos dans les parkings municipaux et création de nouvelles places de stationnement, notamment devant les crèches, les écoles et d'autres installations publiques.

CHIFFRES CLÉS

En 2017, **51%**
des ménages
possèdent
au moins un vélo

En moyenne,
les trajets
en vélo font
3,4 km et durent
19 minutes

Entre 2015 et 2020,
plus de **150 000**
Français
ont fait le choix de
renoncer à leur voiture
et d'adopter la pratique du vélo pour
se rendre sur leur lieu de travail ou
d'études (Insee, 2020)



14%
des Français utilisant quotidiennement
un véhicule motorisé attendent que soient
aménagées des «pistes cyclables plus
nombreuses et plus sûres» (Source : CGDD/
SDES, Plateforme Environnement, 2021).

11%
des personnes qui utilisent
peu ou pas leur vélo attendent
« la mise à disposition
de lieux de
stationnement
sécurisés »



ACTIONS DU PROGRAMME

1 • Déployer le Plan Vélo, et notamment :

- Finaliser l'axe cyclable Gare RER-écoquartier
- Intégrer des places de parking vélo dans l'ensemble des parkings de la ville
- Créer au minimum 50 places de stationnement vélo par an, notamment devant les crèches

2 • Accélérer les programmes de sensibilisation aux mobilités douces y compris dans les écoles

3 • Sensibiliser au respect du code de la route pour améliorer la cohabitation entre l'ensemble des usagers de l'espace public

4 • Actualiser le Plan De Mobilité (ancien PDU)

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Aménagements cyclables sur 2022-2023 :

- Des vélorues, rue des Hauts Fresnays et Rue Eugène Labiche
- Une bande cyclable, avenue Albert 1er
- Une piste cyclable séparée de la chaussée, rue Haby Sommer

La Ville est intervenue sur 20 groupes d'appuis vélos, représentant 188 appuis vélo, portant à 1818 le nombre d'emplacements vélo existants sur la ville. En complément, le service Vélib' Métropole continue son déploiement sur la commune avec l'installation de stations vélos en 2022 et 2023.

LA VILLE S'ENGAGE

Créer au minimum 50 places de stationnement vélo par an, notamment devant les crèches

La Ville entend poursuivre le développement des voies cyclables et piétonnes en adéquation avec le plan de déplacement urbain d'Île-de-France (PDUIF) et la construction du plan vélo du territoire POLD qui lui a permis de consolider et rééditer son propre plan vélo. En complément de la finalisation de l'axe cyclable Gare RER-écoquartier, la Ville souhaite généraliser l'implantation de stationnement vélo dans les parkings municipaux, créer chaque année un minimum de 50 places de stationnement vélo notamment devant les crèches, les écoles et plus généralement les équipements publics de la Ville.

Accélérer les programmes de sensibilisation aux mobilités douces y compris dans les écoles

L'objectif est ainsi de former les plus jeunes via la généralisation du programme « Savoir rouler à Vélo » dans les écoles mais aussi d'organiser différents événements de sensibilisation pour former / informer le grand public (automobilistes, cyclistes, piétons...) aux évolutions de pratiques de mobilité sur le territoire.

Sensibiliser au respect du code de la route pour améliorer la cohabitation entre l'ensemble des usagers de l'espace public

La ville organisera ponctuellement (1 à 2 fois par an) en complément des actions menées plus régulièrement par la Police Nationale, des opérations de verbalisation en lien avec les infractions liées au bruit (quiétude), à la vitesse (sécurité) et plus généralement au respect du code de la route.

Actualiser le Plan De Mobilité (ancien PDU)



6. Accompagner le déploiement de la Zone à Faible Émission (ZFE)

La Métropole du Grand Paris se trouve face à une situation d'urgence sanitaire et climatique, principalement due à la pollution de l'air. Plus de 400 000 résidents métropolitains sont exposés à des niveaux de pollution dépassant les limites annuelles de dioxyde d'azote, ce qui a des conséquences graves sur la santé. La fréquence des épisodes de pollution est préoccupante et des milliers de décès prématurés pourraient être évités en améliorant la qualité de l'air. Pour lutter contre cette situation, la Métropole a mis en place d'une Zone à Faible Émission pour accélérer le renouvellement du parc automobile. Les avantages de cette mesure s'étendent bien au-delà de la réduction de la pollution, englobant une meilleure qualité de vie, l'attractivité du territoire et la réduction des nuisances sonores.

La ZFE du Grand Paris a déjà pris des mesures, interdisant la circulation des véhicules non classés et Crit'Air 5 en juillet 2019, puis des Crit'Air 4 en juin 2021. Les véhicules Crit'Air 3 notamment les véhicules essence immatriculés avant 2006 et les moteurs diesel immatriculés avant 2011 devraient être interdits en 2025.

La Ville souhaite par ce programme accompagner la ZFE et soutenir le déploiement de solutions pour optimiser la logistique du dernier kilomètre en concertation avec les commerçants locaux pour favoriser une approche durable et efficace de la logistique urbaine.



CHIFFRES CLÉS

15% des émissions de particules fines dans l'air proviennent des transports

En France, plus de **40 000** décès prématurés sont ainsi imputables chaque année aux particules fines.

7000 décès sont imputables aux oxydes d'azote.

11 métropoles ont mis en place une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m).

Logistique urbaine : **50%** du gazole est consommé en ville



LA VILLE S'ENGAGE

Accompagner la réalisation au niveau POLD d'une étude sur la logistique urbaine du dernier kilomètre, en lien avec les commerçants :

La logistique urbaine génère également un fort impact environnemental : 30 % des émissions de gaz à effet de serre, 40 % des émissions de particules fines, 50 % du gazole consommé en ville à l'échelle nationale.

Rueil-Malmaison accompagnera la réalisation de l'étude sur la logistique urbaine du dernier kilomètre lancé par l'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense (POLD) en concertation avec les commerçants de la Ville.

ACTIONS DU PROGRAMME

Accompagner la réalisation d'une étude au niveau POLD sur la logistique urbaine du dernier kilomètre, en lien avec les commerçants.

7. Pallier au retard de la mise en fonctionnement de la ligne 15

Ce programme vise à offrir aux habitants des alternatives de mobilité plus respectueuses de l'environnement. Il cherche à encourager l'opérateur IDF Mobilité à renforcer le réseau de transports en commun dans la ville et à promouvoir les dispositifs d'auto-partage et de covoiturage au quotidien.

La future ligne 15 du Grand Paris Express offrira des correspondances avec les lignes de bus des rues Gallieni et des Bons-Raisins, ce qui aura pour effet de réduire drastiquement les temps de trajet.

Seulement 9 minutes seront nécessaire pour rejoindre la Défense (comparé aux 29 minutes actuellement), l'aéroport d'Orly sera accessible en moins de 30 minutes (plutôt que 1 h 29) et le pont de Sèvres 5 minutes (contre 35 minutes). La gare de la Ligne 15 Ouest contribuera à renforcer l'offre de transports en commun sur le territoire (Le RER A et les douze lignes de bus). Cependant, la mise en service de la ligne 15 initialement annoncée pour 2023, puis 2025, n'aura finalement lieu qu'à partir de 2030.

CHIFFRES CLÉS

30
minutes

pour relier Orly
via la future ligne 15

Du long de ses **75 km**,
la ligne 15 traversera

45
communes
et transportera chaque jour

plus d'**1,5**
million
de voyageurs.





ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Inciter IDF Mobilités à mettre en place les lignes de tramway et de métro** et à renforcer la desserte de l'écoquartier et des futures gares.
- 2 • **Favoriser le développement et promouvoir les dispositifs d'autopartage et de covoiturage** au quotidien auprès des Rueillois

LA VILLE S'ENGAGE

Inciter IDF Mobilités à mettre en place les lignes de tramway, métro et à renforcer la desserte de l'écoquartier et des futures gares :

Compte tenu de la topographie du Territoire, la Ville souhaite développer encore les moyens de transports publics (tramway, métro...) pour mailler plus finement les différents villages de Rueil-Malmaison et offrir une offre significative permettant de réduire la place de la voiture. La ville entend donc inciter IDF Mobilité à mettre en place des lignes de tramway, de métro et à renforcer la desserte de l'écoquartier et des futures gares.

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Inciter à renforcer le territoire en infrastructures de transport

Île-de-France Mobilités a augmenté la capacité de la ligne de bus 263 qui dessert l'écoquartier.

Promotion de l'autopartage

La Ville a inauguré le 27 novembre 2023 une station d'autopartage de véhicule électrique mise à disposition par un partenaire.

Promouvoir les dispositifs d'auto-partage et de covoiturage au quotidien auprès des Rueillois :

Développer la pratique et ainsi réduire la place de la voiture pour limiter les GES, fluidifier les déplacements, réduire les coûts de transport, de limiter l'impact environnemental, parfois même de créer des liens sociaux entre les participants ainsi que sécuriser la pratique des modes de déplacements doux.



8. Réduire les consommations énergétiques et optimiser l'usage de l'eau

Impactées par l'évolution climatique et le contexte géopolitique, les ressources en énergie et en eau deviennent de plus en plus précieuses. La municipalité prend sa pleine responsabilité en cherchant à diminuer progressivement sa propre consommation pour remplir ses missions de service public. Elle encourage également ses communications pendant les épisodes de pénurie d'eau ou de sécheresse, grâce à des campagnes de

sensibilisation. Les citoyens et les acteurs socio-économiques locaux mènent, à leur niveau, des actions d'économie et de sobriété. Ce programme comprend un volet énergie, réduisant ainsi l'empreinte carbone du territoire et un volet eau afin d'en maîtriser sa consommation pour parvenir collectivement à développer une résilience territoriale en diminuant la dépendance à ces ressources.

CHIFFRES CLÉS

32
milliards de
m³ d'eau douce
prélevés en 2017
(correspondant à 23 jours
de pluie sur la France
métropolitaine)

17%
des prélèvements
d'eau de pluie
servent à la production
d'eau potable





ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Subventionner des citernes de récupération d'eau de pluie** sur les bâtiments privés
- 2 • **Équiper progressivement les bâtiments publics**, notamment les écoles, de récupérateurs d'eau de pluie
- 3 • **Mener auprès des commerçants** et des entreprises une campagne biannuelle de communication sur les économies d'énergie (lumière, chauffage, climatisation.)
- 4 • **Suivre et piloter les consommations d'eau et d'énergie** dans les bâtiments, les espaces verts et les installations techniques
- 5 • **Élaborer et mettre en place un Schéma Directeur Immobilier** sur le patrimoine de la Ville
- 6 • **Sensibiliser et informer les Rueillois** sur la protection de la ressource en eau
- 7 • **Renforcer graduellement le plan d'économies d'énergie communal**

LA VILLE S'ENGAGE

Sensibiliser et informer les Rueillois sur la protection de la ressource en eau :

En complément des campagnes de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau, la Ville entend, lors des épisodes de manques d'eau / sécheresse, amplifier ses communications vis-à-vis des Rueillois pour réduire la pression sur la ressource en eau et initier l'adaptation des comportements en cas d'épisodes de sécheresse.

Suivre et piloter les consommations d'eau et d'énergie dans les bâtiments, les espaces verts et les installations techniques :

La Ville souhaite déployer un hyperviseur permettant de disposer d'informations en temps réel sur les consommations d'eau et d'énergie sur l'ensemble des bâtiments, des espaces verts et installations techniques. Un tel outil permettra à la Ville de comparer et faire une synthèse des postes de consommation, et ainsi piloter ses objectifs sur chaque secteur clé.

Équiper progressivement les bâtiments publics, notamment les écoles, de récupérateurs d'eau de pluie.

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Équiper toutes les fontaines Wallace de boutons presseurs

La Mairie s'engage dans d'importants chantiers pour réduire les consommations d'eau.

En mai 2023, des travaux ont permis d'équiper l'ensemble des 8 fontaines Wallace de la ville en boutons presseurs. Ce chantier va permettre une économie d'eau significative sur un écoulement d'eau qui était jusque-là continu de 8h à 20h, de mars à mi-novembre.

Réduire les besoins en eau pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage de la voirie

Depuis 2006, l'usage du Pavillon des Sources permet la valorisation des eaux souterraines de la ville pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des rues de Rueil-Malmaison. Cette initiative permet d'économiser jusqu'à 15 000 m³ d'eau potable par an. Depuis 2023, les camions des équipes d'entretien sont équipés de compteurs d'eau, permettant de comptabiliser les quantités d'eau prélevées. Un suivi des quantités en eau utilisées pour l'arrosage de la végétation et le nettoyage des rues sera progressivement mis en place fin 2024. La Ville, sur les nouveaux projets de 2022 et 2023, a porté une attention particulière au choix de végétaux plus résistants aux parasites, maladies ainsi qu'à la sécheresse, mais aussi moins gourmands en eau.



AXE 4

Rueil agit pour la santé et le bien-être



Description

Depuis plusieurs années la santé est au cœur des politiques urbaines menées par la ville de Rueil-Malmaison. Cela se traduit dans l'aménagement de notre ville avec par exemple l'ouverture en 2023 du parcours de santé du parc de l'amitié spécialement adapté aux personnes âgées et en situation de handicap, la mise en place du conseil local de santé, les campagnes de sensibilisation liées aux Jeux Olympiques de 2024, l'organisation d'un forum consacré au handicap et à la performance sportive mais aussi la lutte contre les pollutions et les nuisances présentes sur le territoire.

L'agenda 2030 vise à poursuivre et à accentuer cette démarche pour détecter, prévenir et sensibiliser les Rueillois tout en garantissant **un accès équitable aux soins de santé en maintenant une offre médicale diversifiée** pour répondre aux besoins de l'ensemble des Rueillois en partenariat avec la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) et les associations.

LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

- 
- A young woman with long brown hair, wearing a black athletic top and a black wheelchair with the number 24 on the back, is seen from behind on a red running track. She is looking towards a green field in the background.
- 1 • Poursuivre et améliorer l'offre pour soutenir la santé mentale pour tous
 - 2 • Soutenir le secteur du médical et du paramédical sur la ville de Rueil-Malmaison afin de maintenir une offre diversifiée et équitable
 - 3 • Élargir la diversité et l'accessibilité de l'offre sportive (handisport y compris)
 - 4 • S'appuyer sur l'offre culturelle et sportive comme vecteur de bien-être des jeunes
 - 5 • Promouvoir un aménagement de la ville favorable à la santé et au bien-être

1. Améliorer l'offre pour soutenir la santé mentale

La ville de Rueil-Malmaison agit contre la dégradation constatée de la santé mentale (anxiété, dépression...) des jeunes, des travailleurs et des personnes âgées mise en exergue à la suite de la période COVID et changements climatiques.

En effet, la santé mentale des citoyens est l'une des clés de pérennité et de bon fonctionnement de notre société. Il s'agit d'informer les entreprises (newsletter mensuelle envoyée par le Service Relations Entreprises) sur les dispositifs de soutien à la santé mentale, en diversifiant les options, telles que des points d'écoute, des activités en plein air, des liens sociaux, des activités sportives et bien d'autres.



CHIFFRES CLÉS

20,8 %

des 18/24 ans étaient concernés par la dépression en 2021,

contre 11,7 % en 2017

Parmi les jeunes de 17 ans,

9,5 %

étaient concernés par des symptômes anxio-dépressifs sévères en 2022

contre 4,5 % en 2017

Plus d' **1/3** des 18-24 ans

estime ne pas prendre soin de sa santé mentale

(source : Santé Publique France, 2023)





LA VILLE S'ENGAGE

Poursuivre les campagnes de sensibilisation sur la santé mentale

La Ville a fait de la santé un axe fort de sa politique avec, par exemple, la mise en place du conseil local de santé mentale (CLSM) présidé par le Maire et la MGEN qui travaille tout au long de l'année sur des sujets tels que la santé mentale des jeunes, la sensibilisation du grand public ou bien une cellule de veille.

La Ville entend poursuivre ses campagnes de sensibilisation et ses campagnes de communication, en lien avec les associations, sur le soutien aux personnes touchées par des problèmes de santé mentale.

Diversifier les dispositifs de soutien à la santé mentale

La Ville entend diversifier les dispositifs de soutien à la santé mentale (points d'écoute /retour à la nature /lien social /sport santé...) en lien avec la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Rueil et les associations.

Informers les entreprises rueilloises sur les dispositifs de soutien à la santé mentale et de prévention santé sur la ville

ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Poursuivre les campagnes de sensibilisation** sur la santé mentale
- 2 • **Diversifier les dispositifs de soutien** à la santé mentale
- 3 • **Informers les entreprises rueilloises** sur les dispositifs de soutien à la santé mentale et de prévention santé sur la ville

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Santé mentale des jeunes : des mesures de soutien

Dans l'ensemble les collèges et lycées de la ville, afin de proposer un soutien à la santé mentale des jeunes, une psychologue intervient par le biais du service Prévention Santé. 73 élèves ont pu en bénéficier sur l'année 2022 (444 heures par an).

Par ailleurs, des points d'écoute jeune ont été mis en place au printemps 2023, sur les centres culturels des Mazurières et de Ribier. Anonymes et gratuits, sur rendez-vous ou directement sur place, ils permettent aux jeunes de partager leurs préoccupations.

Ciné Psyché, un rendez-vous de sensibilisation autour de la santé mentale

Dans le cadre du conseil local en santé mentale en partenariat avec la MGEN et l'UNAFAM, la Ville propose des cycles Ciné Psyché : projection d'un film touchant à la santé mentale suivie d'un débat avec un professionnel des troubles mentaux pour approfondir la réflexion autour de ces sujets. 7 dates ont été proposées sur 2022-2023.

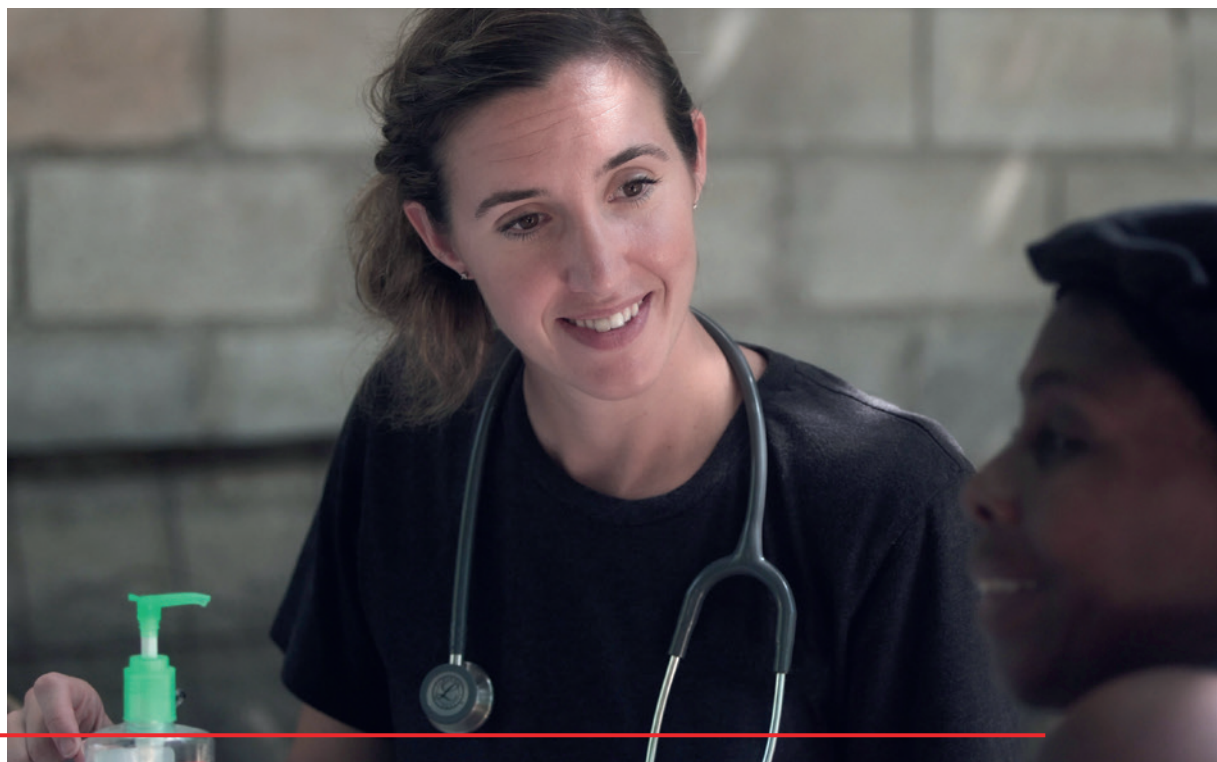
2. Une offre médicale et paramédicale diversifiée et équitable

CHIFFRES CLÉS

396
médecins
spécialistes et généralistes
pour 100 000
habitants
en Île-de-France (Insee, 2018)
(339 en moyenne pour
la France entière)

Rueil-Malmaison veille au développement du secteur médical et paramédical sur son territoire en lien avec l'évolution de sa population. Cette démarche s'inscrit dans une politique de santé globale, englobant divers domaines tels que la santé mentale, le bien-être des personnes âgées et les besoins des personnes en situation de handicap.

L'objectif est de garantir un accès équitable aux soins de santé et de maintenir une offre médicale diversifiée pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population locale. Cette initiative renforce l'engagement de la Ville envers le bien-être et la santé de ses résidents en veillant à ce que chacun ait accès à des services médicaux et paramédicaux de qualité. En partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) ce programme prévoit un travail d'aide à l'installation des professionnels de santé et à favoriser la collaboration avec les services municipaux.





LA VILLE S'ENGAGE

Communiquer régulièrement sur l'offre de santé de la commune en y intégrant le cheminement vers les urgences, la santé de la femme, la santé mentale, la santé des personnes âgées et le handicap

La Ville entend communiquer plus régulièrement en s'appuyant sur ses nombreux moyens de communication que ce soit les réseaux sociaux, le Bulletin Municipal, les panneaux lumineux qui ont été modernisés, l'utilisation des nombreux panneaux d'affichage de la ville ainsi que des boîtages concernant des opérations ciblées.

Faciliter le parcours d'installation des praticiens

Pour renforcer et maintenir l'accessibilité aux soins de santé, la Ville entend, en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), faciliter le parcours d'installation des praticiens et la mise en relation des porteurs de projet avec les services de la ville (locaux, accès, communication).

ACTIONS DU PROGRAMME

1 • Communiquer régulièrement sur l'offre de santé de la commune, en y intégrant le cheminement vers les urgences, la santé de la femme, la santé mentale, la santé des personnes âgées et le handicap.

2 • Faciliter le parcours d'installation des praticiens

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Ouverture d'un EHPAD municipal

Le 4 juillet 2023 a eu lieu l'inauguration du nouvel EHPAD municipal Julia Stell, un bâtiment de 84 lits, dont 43 en aide sociale à l'hébergement. Accueillant également un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés ainsi qu'une Unité de Vie Alzheimer, l'EHPAD Julia Stell prendra en charge les seniors présentant des troubles du comportement et cognitifs.

3. Élargir la diversité et l'accessibilité de l'offre sportive

Rueil-Malmaison s'engage à promouvoir la diversité et l'accessibilité à son offre sportive y compris pour le handisport. Sachant que l'activité sportive est l'une des composantes essentielles d'une bonne santé physique et mentale ainsi qu'un réel levier d'intégration et de cohésion sociale, cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large visant à faire de la santé un axe prioritaire de sa politique municipale.

Des actions concrètes ont déjà été entreprises, telles que l'ouverture d'un parcours de santé adapté aux personnes âgées et en situation de handicap, des campagnes de sensibilisation liées aux Jeux Olympiques de 2024 ainsi que l'organisation d'un forum consacré au handicap et à la performance sportive.

Ce programme ambitionne également de renforcer la sensibilisation à la pratique sportive pour tous en mettant en place des animations de découverte et en améliorant la signalétique pour faciliter l'accès aux événements sportifs notamment pour les personnes en situation de handicap.

L'objectif de ce programme est de poursuivre en approfondissant la démarche existante qui est inclusive et accessible à tous les résidents de Rueil-Malmaison, quelle que soit leur âge, leur genre, leur condition physique ou leur situation.

CHIFFRES CLÉS

16 371 000
adhérents

en club de sport et de handisport en France
(source Ministère des Sports, 2018)

En 2024,
la promotion de l'activité
physique et sportive sera la
**Grande Cause
Nationale**

La sédentarité est la **4^e cause
de mortalité** et la
1^{ère} cause de mortalité évitable

95%
de la population adulte

en France est à risque sanitaire par manque
d'activité physique ou un temps
trop long passé assis.

En 25 ans, les enfants ont perdu

40% de leurs capacités
cardio-vasculaires

49% des jeunes

de 6 à 17 ans font face à un risque
sanitaire très élevé, avec plus de 4 h 30 d'écran
ou moins de 20 minutes d'activité physique
par jour

**12 millions
de Français**

sont en situation de handicap dont près
de 4 millions ont moins de 60 ans.

47% seulement des personnes handicapées
pratiquent une activité sportive régulière alors
que **70%** se disent intéressées par le sport.



ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • Sensibiliser autour du sport et du handicap
- 2 • Mener une réflexion sur l'intégration de la dimension handicap pour tous les événements sportifs, dans la mesure du possible

LA VILLE S'ENGAGE

Dans la mesure du possible à mener une réflexion sur l'intégration de la dimension handicap pour tous les événements sportifs (accompagnement, transport, participation....).

Sensibiliser autour du sport et du handicap

La Ville entend amplifier ses campagnes de sensibilisation à l'attention de tous les Rueillois autour du sport et de l'accueil du handicap (animations découvertes, signalétique dans la communication des événements sportifs...)

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Ateliers de handisport pour la sensibilisation des jeunes

400 collégiens ont testé le handisport lors de l'événement Rugby vert qui proposait plusieurs ateliers de handisport, le 11 mai 2023.



4. L'offre culturelle et sportive comme vecteur de bien-être des jeunes

Rueil-Malmaison s'est toujours beaucoup impliquée dans le développement de l'offre sportive pour tous. Dans le but de promouvoir le bien-être des jeunes dans leur ville et au sein de leur génération, la Ville s'appuie sur son offre culturelle et sportive.

Le « Pass Culture » destiné aux jeunes de 15 à 18 ans facilite leur accès à la culture. Cette initiative nationale s'inscrit dans la politique culturelle de la Ville, visant à favoriser la participation citoyenne des

jeunes, promouvoir la diversité culturelle, et soutenir l'économie locale.

L'objectif est d'encourager leur engagement dans la vie culturelle, de diversifier leurs expériences et de stimuler leur épanouissement personnel tout en élargissant les tranches d'âge et les personnes concernées.

CHIFFRES CLÉS

3,3 millions

de jeunes ont déjà bénéficié du Pass Culture depuis sa création

80%

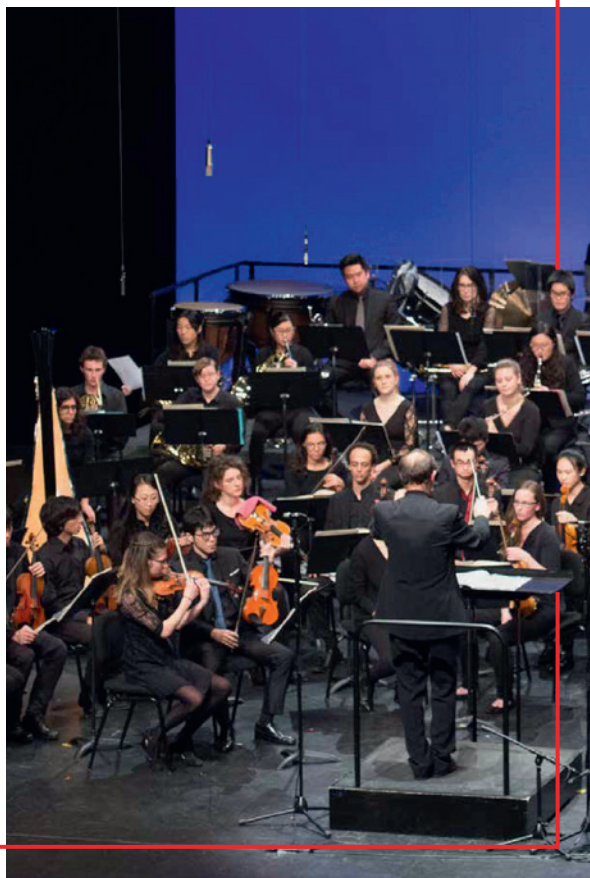
des 11-17 ans

sont en dessous des seuils d'activité physique recommandés par l'OMS en 2020 (source : Ministère des Sports 2023)

66% des adolescents

font face à un risque sanitaire préoccupant du fait de la combinaison entre trop grande inactivité et dépendance aux écrans (selon l'Anses).





ACTIONS DU PROGRAMME

1 • Promouvoir l'offre culturelle locale
dans le cadre du Pass Culture
sur tous les équipements culturels
(à destination des 15-18 ans)
et le pass loisirs pour les
quotients 1, 2, 3

LA VILLE S'ENGAGE

Promouvoir l'offre culturelle locale dans le cadre du Pass Culture sur tous les équipements culturels (à destination des 15-18 ans) et le Pass Loisirs pour les quotients 1, 2, 3

La Ville entend mener une promotion active de l'offre culturelle locale via le Pass Culture des jeunes de 15 à 18 ans pour encourager leur participation citoyenne à la diversité culturelle et stimuler l'économie locale. Ces campagnes de promotion seront étendues aux enfants âgés de 6 à 18 ans dont les familles relèvent des tranches 1, 2 et 3 du quotient familial (QF) de l'année en cours et aux enfants en situation de handicap.



5. Un aménagement de la ville favorable à la santé et au bien-être

Depuis de nombreuses années, la Ville a placé la santé et le bien-être de ses citoyens au cœur de sa politique municipale.

Cette approche intègre pleinement la lutte contre les pollutions environnementales comme en témoignent des initiatives telles que le plan de réduction des nuisances sonores en vigueur depuis deux décennies, la deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE 2) adoptée en 2019, la signature

en 2019 de la charte « Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens » et les efforts déployés pour améliorer la qualité de l'air à travers des partenariats avec AirParif et des aménagements urbains.

Ces efforts s'inscrivent dans une démarche globale visant à promouvoir un aménagement de la ville favorable à la santé et au bien-être de ses résidents.

CHIFFRES CLÉS

23 %
de la mortalité
mondiale

est liée à l'environnement (OMS)

47 000
décès

sont imputables chaque année à la pollution atmosphérique (Santé publique France).

Le coût annuel pour la société française de la pollution de l'air en France est estimé à

100 milliards d'euros (Sénat, 2015).

**Le secteur
des transports
est responsable
de 54 %**

des émissions nationales d'oxydes d'azote (NOx) et de 25% des émissions de particules fines (PM10) en 2021 (CITEPA, SECTEN 2022)

**11 ZFE
existantes**

en 2023 en France métropolitaine
(source : MTEs, 2023)

**Le bruit représente
le 2^e facteur environnemental**

provoquant le plus de dommages sanitaires en Europe (OMS, 2018)

**20 % de la population
européenne**

est exposée de manière chronique à des niveaux de bruit préjudiciables à la santé humaine.

**66 % du
coût social**

du bruit en France est imputable aux transports (Ademe, 2021)

50 % des Français

considèrent que les risques liés aux perturbateurs endocriniens sont forts (baromètre IRSN 2019)

86 %

déclarent être gênés par le bruit à leur domicile (source : ministère de la Santé 2022)



ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • Lutter contre les nuisances sonores**
en développant l'installation de radars sonores pédagogiques mobiles
- 2 • Planifier et mettre en œuvre**
la charte sur les perturbateurs endocriniens
- 3 • Sensibiliser la population**
et les usagers des services municipaux à la qualité de l'air intérieur et aux bonnes pratiques

LA VILLE S'ENGAGE

Lutter contre les nuisances sonores en développant l'installation de radars sonores pédagogiques mobiles

Les bruits de l'environnement, notamment générés par les routes, sont à l'origine d'effets importants sur la santé des personnes exposées. La Ville entend lutter contre ces nuisances sonores en développant l'installation de radars sonores pédagogiques mobiles pour sensibiliser les citoyens et les conducteurs aux problèmes liés au bruit excessif.

Sensibiliser la population et les usagers des services municipaux à la qualité de l'air intérieur et aux bonnes pratiques

Au-delà des réponses techniques, la qualité d'air intérieur tient aussi aux comportements et aux bonnes pratiques. La ville entend ainsi sensibiliser la population et les utilisateurs des bâtiments publics à la qualité de l'air intérieur et aux bonnes pratiques (animations, affichage, guide, prêt de capteurs CO₂, etc.).

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Préserver la qualité de l'air à l'école

Concernant la qualité de l'air intérieur, le plan des établissements recevant du public (ERP) validé en 2019 est opérationnel dans l'ensemble des écoles de la ville.

Un capteur de CO₂ a été placé en 2022 au sein de l'école maternelle Jean Jaurès afin de sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et de rappeler les bons gestes à l'ensemble des usagers.

Signature de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »

Le conseil municipal a approuvé en octobre 2019 la signature de la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », comprenant 5 axes d'actions :

- Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides.
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation.
- Favoriser l'information.
- Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans les marchés publics.
- Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

AXE 5

Rueil implique tous les acteurs dans la transition



Description

La mise en œuvre des actions de l'agenda 2030 exige la participation et la mobilisation de tous les acteurs locaux pour garantir aussi bien l'efficacité que l'appropriation par tous de la politique de développement durable de la ville.

Les 4 précédentes orientations du plan d'action l'ont bien montré : si la Ville peut agir en tant qu'administration exemplaire pour mener et inciter à la réalisation de projets de développement durable elle ne peut pas tout changer toute seule. La démarche de concertation des habitants mise en œuvre pour l'élaboration de ce programme d'action en est une illustration.

Pour que Rueil-Malmaison poursuive son chemin vers une ville durable, le travail d'explication et de sensibilisation aux enjeux de la qualité de vie de ses habitants, de la cohésion sociale, de la préservation des ressources naturelles et de la lutte contre le changement climatique reste donc une priorité absolue.

Le développement durable est **l'affaire de tous**, chacun peut agir à son niveau car les petits ruisseaux font et feront toujours les grandes rivières.

LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

- 
- 
- 1 • Intensifier la sensibilisation des jeunes aux enjeux de développement durable
 - 2 • S'appuyer sur le lien avec le tissu associatif, commercial et entrepreneurial rueillois comme relais de sensibilisation et d'actions de développement durable
 - 3 • S'appuyer sur la démocratie participative et favoriser une dynamique partagée pour des projets essentiels de la ville
 - 4 • Sensibiliser et accompagner la population à la transition climatique et énergétique
 - 5 • Travailler avec nos prestataires et fournisseurs pour améliorer leurs pratiques
 - 6 • Piloter la mise en œuvre de l'Agenda 2030

1. Sensibiliser les jeunes aux enjeux de développement durable

L'éducation est l'une des clés de voûte de la transition écologique et sociétale qui ne se fera qu'avec l'ensemble des acteurs. En France, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 pour lutter contre le dérèglement climatique, révèle le rôle fondamental de l'éducation au développement durable destinée aux jeunes générations.

CHIFFRES CLÉS

79%
des jeunes
de 15 à 25 ans
déclarent accorder à
l'environnement une
grande importance,
davantage que
leurs parents

Seuls **9%**
des jeunes
sont engagés dans
une association
de défense de
l'environnement
(Source : ADEME, 2023)

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Engager le Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ travaille depuis 2023 sur la thématique du développement durable. En 2024, deux projets pour l'écoquartier : l'un sur la mobilité douce, l'autre sur la propreté et l'éco-citoyenneté (projet « Cendriers à vote »).

Orientier vers l'écologie la programmation culturelle jeunesse

L'édition 2023 du Festival du film, sur le thème de la nature a eu lieu du 16 au 25 janvier. 195 classes et 5195 élèves y ont été accueillis. De plus, La Fabrique in situ de Rueil Culture Loisirs propose des activités de sensibilisation à la question de la biodiversité conjuguant pratiques artistiques, science, loisirs et découvertes. Son festival « Comment va la terre ? » à la Toussaint 2022, en partenariat avec l'éco-accueil des Gallicourts, portait sur le thème des baleines et gros animaux marins et de l'impact des hommes sur la biodiversité.

ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Intégrer une réflexion sur la transition écologique** pour chaque manifestation et action jeunesse organisée
- 2 • **Diffuser régulièrement sur les réseaux sociaux jeunesse** (y compris via le CMJ) des contenus liés à la transition écologique
- 3 • **Continuer de sensibiliser les élèves** sur l'alimentation de proximité et de saison
- 4 • **Accentuer la prise en compte des enjeux et actions liées à la transition écologique** au sein du conseil municipal des jeunes

LA VILLE S'ENGAGE

Diffuser régulièrement sur les réseaux sociaux jeunesse et du CMJ des contenus liés à la transition écologique (événement, information, geste réflexe...)

Intégrer une réflexion sur la transition écologique pour chaque manifestation et action jeunesse organisée

Intervention d'associations, de citoyens bénévoles, de partenaires...

Accentuer au sein du CMJ la prise en compte des enjeux et actions liées à la transition écologique

Le Conseil Municipal des Jeunes est le plus ancien de France composé de 35 Rueillois de 13 à 17 ans, élus au suffrage universel pour 2 ans. L'implication de ces jeunes et encadrants dans les activités municipales permet de sensibiliser au développement durable via des débats et projets (mobilité douce, biodiversité, alimentation, économie circulaire, eau...).

2. Créer un lien avec le tissu associatif, commercial et entrepreneurial

Les forces vives du territoire (entreprises, associations, commerces...) qui travaillent en réseau prouvent que des sujets peuvent être traités de façon plus efficace collectivement, libérant des ressources et de l'énergie.

Pour apporter des réponses concrètes aux questions environnementales, des rencontres, des témoignages, des lieux d'échanges, doivent être initiés. C'est ce que font la Ville et l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD) pour impulser des échanges, sensibiliser, former et accompagner les entreprises, les commerces et les associations sur le développement durable.

ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Déployer les éco-défis** auprès des commerçants
- 2 • **Favoriser les échanges de bonnes pratiques** entre entreprises sur le développement durable
- 3 • **Inciter les associations à renforcer leur action de développement durable**
- 4 • **Poursuivre le soutien aux associations** dédiées à la transition écologique, énergétique et la cohésion sociale
- 5 • **Augmenter le nombre de tiers lieux** et de pépinières en faveur de la transition écologique, de l'économie circulaire et de l'ESS
- 6 • **Créer une pépinière d'entreprises** dans le domaine de la transition écologique

CHIFFRES CLÉS

À Rueil-Malmaison :

564
associations
299
commerces

8 374
entreprises
(Insee, 2021)

LA VILLE S'ENGAGE

Déployer les éco-défis auprès des commerçants

La Ville veut proposer des éco-défis aux commerçants et valoriser les actions mises en oeuvre (proposition de solutions alternatives au sac plastique, substitution de produits dangereux par des produits alternatifs, dons des invendus, compostage, utilisation d'emballages biodégradables ou réutilisables...)

Poursuivre le soutien aux associations dédiées à la transition écologique, énergétique et la cohésion sociale

Pour accompagner sa volonté politique en faveur de la transition écologique sur son territoire, la Ville souhaite impliquer et accompagner les associations rueilloises. La Ville entend poursuivre son soutien aux associations dédiées à la transition écologique, énergétique et la cohésion sociale par un soutien logistique, financier et de promotion de leurs activités.

Augmenter le nombre de tiers lieux et de pépinières en faveur de la transition écologique, de l'économie circulaire et de l'ESS.

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Éco-défis

La Ville déploie depuis mi-2023 auprès des commerçants la démarche éco-défis, un dispositif régional élaboré par la CCI qui référence les mesures en matière d'écologie que les commerçants et artisans peuvent mettre en place.

Fin 2023, une cinquantaine de commerçants de la ville ont fait l'objet d'un diagnostic individualisé. La remise des prix a eu lieu en 2024.

3. La démocratie participative pour les projets de la Ville

Rueil-Malmaison, depuis de nombreuses années, s'est engagée à renforcer la démocratie participative en impliquant activement les citoyens dans les processus décisionnels. Elle ambitionne de redéfinir l'engagement citoyen, offrant à chacun un rôle plus direct dans la gouvernance de la ville, comme en témoigne la plateforme [Jaimerueiljeparticipe.fr](https://jaimerueiljeparticipe.fr).

Le succès de l'Agenda 2030 dépendra en grande partie de la participation des acteurs citoyens de la ville, c'est pourquoi Rueil-Malmaison souhaite collaborer étroitement avec les associations et les conseils de village pour déployer les initiatives.

L'objectif est de promouvoir les priorités, encourager l'implication des habitants, et mobiliser la communauté en encourageant l'innovation et en maintenant un appel à projets annuel en lien avec le programme d'actions de l'Agenda 2030.

Rueil-Malmaison a l'intention d'amplifier sa démarche de démocratie participative en expérimentant de nouvelles formes d'engagement citoyen, notamment à travers la mise en place d'un conseil citoyen de l'écoquartier pour faciliter les consultations sous diverses formes, telles que des ateliers, des tables rondes et des enquêtes avec les citoyens.

CHIFFRES CLÉS

49%
des collectivités
interrogées mettent en œuvre
des actions de démocratie
participative
(enquête La Gazette des
Communes, 2021)

2,2%
d'habitants
participent au budget participatif
de leur collectivité



ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • S'appuyer sur les associations et les conseils de village**
pour déployer les initiatives de l'Agenda 2030
- 2 • Expérimenter de nouvelles formes de démocratie participative**
pour réinventer l'engagement citoyen
- 3 • Mettre en place chaque année un appel à projets**
en lien avec l'Agenda 2030

LA VILLE S'ENGAGE

S'appuyer sur les associations et les conseils de village pour déployer les initiatives de l'Agenda 2030

Toutes les villes de plus de 50 000 habitants se doivent de mettre en place des conseils de quartier sur la vie quotidienne et faire remonter les problèmes. Soucieuse de créer une solidarité bienveillante sur toute la diversité de ses composantes, dont la vie des familles au sein des quartiers, Rueil a souhaité dénommer ses quartiers par le terme de village. Cette attention et ce soutien à ses habitants ont aussi permis un développement important des associations. Rueil-Malmaison souhaite s'appuyer sur les associations et les conseils de village pour déployer les initiatives de l'Agenda 2030 : relayer les priorités, impliquer et s'impliquer dans les consultations, mobiliser les habitants...

Mettre en place chaque année un appel à projets en lien avec l'Agenda 2030

Nombre de bonnes idées pour concrétiser cet Agenda 2030 resteront à inventer après sa publication. Pour conserver le dynamisme des actions issues de l'Agenda 2030, la ville mettra en place chaque année un appel à projet en lien avec programme d'actions.



4. Soutenir la population dans la transition climatique et énergétique

Les actions culturelles et de sensibilisation font évoluer les représentations et les habitudes des citoyens. Cela englobe des événements, des cycles d'ateliers et des campagnes d'information sur des sujets tels que la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics, la réduction des déchets, le compostage, les mobilités alternatives, l'alimentation de saison... Pour élargir davantage la sensibilisation de la population aux enjeux de la transition écologique et sociétale, la Ville a l'intention de mobiliser des associations et des collectifs de bénévoles pour organiser des événements et diffuser des informations.



CHIFFRES CLÉS

1,2 millions
de citoyens

sensibilisés à la cause climatique
via la Fresque du Climat
(en novembre 2023)

80 %
des 15-25 ans

aimeraient être mieux informés
sur les questions écologiques

En 2022, pour
38% des Français,

la volonté de « laisser aux générations futures un environnement de qualité » est la principale raison d'agir à l'échelle individuelle en faveur de l'environnement.

En 2022,
58% des Français

déclarent avoir récemment acheté des produits biologiques

32% des
personnes interrogées

estiment qu'elles pourraient agir davantage en faveur de l'environnement

14% des enquêtés estiment

qu'ils ne disposent pas des moyens nécessaires pour agir à leur échelle

5% semblent attendre

qu'il leur soit expliqué pourquoi ils devraient s'impliquer individuellement.

(Source : SDES, plateforme Environnement de l'enquête de conjoncture auprès des ménages (Cammé) réalisée par l'Insee, 2020-2022)

ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Sensibiliser sur la prévention,**
la réduction, le tri et la valorisation
des déchets y compris biodéchets
- 2 • **Renforcer le lien entre la transition
écologique et la politique culturelle
de la ville**
- 3 • **Intégrer une réflexion de
« développement durable »**
pour l'ensemble des manifestations
organisées
- 4 • **Organiser des événements**
de sensibilisation autour du
développement durable et de la
biodiversité auprès de la population
- 5 • **Structurer une programmation
d'événements de sensibilisation**
de la population aux enjeux de la
transition écologique et sociétale
- 6 • **Sensibiliser les acteurs scolaires**
aux gestes conciliant économies
d'énergies et préservation de la
qualité d'air intérieur
- 7 • **Enrichir le fond « écologie »**
du réseau de lecture publique :
ouvrages, contenus numériques,
films, expositions, ateliers...



LA VILLE S'ENGAGE

Sensibiliser les acteurs scolaires aux gestes conciliant économies d'énergies et préservation de la qualité d'air intérieur

Structurer une programmation d'événements de sensibilisation de la population aux enjeux de la transition écologique et sociétale

Sensibiliser sur la prévention, la réduction, le tri et la valorisation des déchets y compris biodéchets

Renforcer le lien entre la transition écologique et la politique culturelle de la ville : spectacles, films, ateliers culturels participatifs (arts visuels, écriture, éloquence...) et création d'une page sur le site internet de la ville (création d'un logo).

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Sensibiliser la population aux enjeux de la transition climatique et écologique

Lors de la Semaine de la Biodiversité et du Développement Durable en mai 2022, la ville de Rueil-Malmaison a proposé des ateliers et spectacles ainsi qu'un forum avec des stands de sensibilisations sur différentes thématiques et pour tout âge (biodiversité, préservation des ressources, zéro-déchet, compostage, jardinage, vélo...). L'opération a été renouvelée le 15 octobre 2023 avec le salon de la Transition Écologique et du Monde Animal.

Actions des bibliothèques pour sensibiliser le public aux enjeux de la transition écologique

En 2022 et 2023, le réseau de lecture publique a organisé plusieurs événements en lien avec le développement durable : expositions sur la biodiversité, la faune et la flore à Rueil, et conférences dans le cadre du cycle « Agora, l'actualité autrement ». Par ailleurs, le fonds documentaire s'enrichit régulièrement de nouveaux ouvrages et médias en lien avec la transition écologique.

5. Améliorer les pratiques de nos prestataires et fournisseurs

La Mairie de Rueil-Malmaison souhaite renforcer sa politique de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO). Dans le même esprit, elle aspire à renforcer sa politique d'achat durable en renforçant les considérations sociales et environnementales dans le processus d'achat et mettre en œuvre un plan de formation pour les agents sur le climat, l'eau, l'air, l'énergie, la biodiversité et les nouvelles découvertes...

CHIFFRES CLÉS

10 %
du PIB

c'est ce que représente le montant
des achats publics
(200 milliards d'euros par an)

Source : ADEME 2023

16 %

des marchés des collectivités
contenaient en 2018 une clause
environnementale

Source : ADEME

25 %

des marchés des collectivités
contenaient en 2018
une clause sociale

Source : ADEME

10
engagements
du CNFPT

(centre de formation pour
la fonction publique territoriale)
adoptés en 2023 en faveur de
la transition écologique





ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Élaborer chaque année un plan de formation et de sensibilisation**
Climat Eau Air Énergie Biodiversité à destination des agents
- 2 • **Former l'équipe Commande Publique**
aux achats durables
- 3 • **Renforcer les clauses sociales et environnementales**
dans les marchés publics
- 4 • **Réaliser un sourcing**
(connaissance en amont des marchés, de l'offre locale) en s'appuyant sur une meilleure anticipation des commandes par les services.
- 5 • **Suivre et sanctionner le non-respect des CSE**
(Clauses Sociales et Environnementales) dans les marchés publics
- 6 • **Développer un axe Développement Durable / Tourisme Vert**
avec les acteurs du tourisme
- 7 • **Expérimenter des partenariats**
innovants dans le cadre de l'Agenda 2030
- 8 • **Déployer une politique RSO**
(responsabilité sociale des organisations) pour une administration éco-exemplaire

LA VILLE S'ENGAGE

Élaborer chaque année un plan de formation et de sensibilisation Climat Eau Air Énergie Biodiversité pour les agents et former l'équipe de la Commande Publique aux achats durables.

Suivre et sanctionner le non-respect des CSE (Clauses Sociales et Environnementales) dans les marchés publics : Analyser, vérifier, suivre et contrôler les fournisseurs

Appliquer des pénalités et renforcer les clauses écoresponsables et sociales dans les marchés publics.

Déployer une politique RSO (responsabilité sociale des organisations) qui permettra de concilier le développement durable, la responsabilité sociale et environnementale au sein de l'administration.

+ LA VILLE A DÉJÀ RÉUSSI

Former les agents de la Mairie de Rueil-Malmaison

En 2022, 29,5 jours de formation ont été suivis par les services : Espaces Verts, Écologie, Urbanisme, Culture, Commande Publique, Éducation/Temps périscolaires.

Mobiliser les fournisseurs pour développer l'insertion par l'emploi

Le service relations entreprises de la mairie œuvre à intégrer des clauses sociales d'insertion dans les différents marchés publics, afin de développer, via la commande publique, l'emploi des personnes en difficulté d'insertion.

6. Piloter la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Pour harmoniser la rigueur budgétaire de la Ville avec son engagement en faveur d'un avenir plus durable, Rueil-Malmaison aspire à introduire des critères environnementaux tels que le climat, l'eau, l'air, et l'énergie dans ses décisions budgétaires annuelles.

En incorporant ces critères dans les choix budgétaires, la commune redirigera les ressources financières vers des projets durables. À cette fin, la Ville vise à créer un budget vert, une nouvelle

classification des dépenses et des recettes publiques en fonction de leur impact sur l'environnement.

Bien que l'initiative de l'Agenda 2030 soit née d'une vision municipale et d'un souhait de bien faire en fonction de ses moyens, sa réussite dépendra en grande partie de la mise en place d'un suivi et d'un pilotage efficaces pour ses différentes composantes afin d'évaluer ses résultats.

CHIFFRES CLÉS

114
actions

30
services
impliqués
à la réussite de
l'Agenda 2030

ACTIONS DU PROGRAMME

- 1 • **Mettre en place un outil de pilotage** des actions de l'Agenda 2030
- 2 • **Intégrer des critères**
Climat Eau Air Énergie
dans les arbitrages budgétaires annuels et établir un budget vert chaque année





LA VILLE S'ENGAGE

Mettre en place un outil de pilotage des actions de l'Agenda 2030

Si la démarche d'Agenda 2030 est née d'une ambition municipale, sa réussite tiendra avant tout au suivi et au pilotage des différentes actions.

La Ville entend ainsi mettre en place un outil de suivi et de pilotage des actions issues de l'Agenda 2030 pour faciliter la compréhension et la lecture ainsi que l'évaluation des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Intégrer des critères Climat Eau Air Énergie dans les arbitrages budgétaires annuels et établir un budget vert chaque année

Pour concilier la nécessaire rigueur budgétaire de la Ville et ses ambitions en faveur d'un développement plus durable, Rueil-Malmaison souhaite Intégrer des critères Climat Eau Air Énergie dans ses arbitrages budgétaires annuels.

En intégrant ces critères dans les arbitrages budgétaires annuels, la commune orientera les ressources financières vers des initiatives plus durables et favorisera une gestion responsable de l'environnement.

À cet effet, la Ville souhaite se doter d'un budget vert, c'est-à-dire une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental.

Rueil s'engage, mesure et affiche les résultats

L'Agenda 2030 de Rueil-Malmaison est un processus dynamique qui se renouvelle en permanence. Il ne se limite pas à un simple document statique, mais constitue un instrument opérationnel en constante évolution, intégré dans l'esprit d'amélioration continue.

Chaque priorité pour la ville est subdivisée en programmes opérationnels, traduisant l'engagement vers un avenir plus durable et résilient pour les habitants de Rueil-Malmaison. Ces programmes sont spécifiquement conçus pour s'aligner sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et se matérialisent à travers des actions concrètes.

Chaque action inscrite dans l'Agenda 2030 est détaillée dans une « fiche-action », un document de référence pour les services municipaux. Ces fiches-

actions servent à définir et à suivre les objectifs ainsi que les ressources allouées à leur réalisation.

Chaque « fiche-action » facilite l'évaluation des actions en mettant en place des indicateurs de suivi concrets, permettant ainsi de mesurer précisément les résultats obtenus et d'identifier aisément les progrès ainsi que les points de vigilance.

Les pages suivantes présentent les indicateurs qui permettent d'évaluer l'avancement et les résultats des actions de l'Agenda 2030. À une action sont attachés un ou plusieurs indicateurs qui sont numérotés par 3 chiffres :



Enfin, ce processus d'amélioration continue repose sur une approche de gouvernance participative, favorisant les partages réguliers entre les différents services municipaux de Rueil-Malmaison chargés de mettre en œuvre les actions et les instances responsables de superviser cette démarche.

LES INDICATEURS DE L'AGENDA 2030

PROGRAMME	ACTIONS	INDICATEURS
AXE 1 · Rueil agit pour la transition écologique		
1	1	- Plan de gestion différenciée : O/N % surface EV en gestion différenciée
	2	- Identification de la trame noire : O/N - Rédaction plan d'actions : O/N - Réalisation plan d'actions : %
	3	Plan Biodiversité : Fait/Non Fait
	4	% des essences plantées - Observation annuelle : O/N
	5	- Surfaces EV paillées - Quantité annuelle d'eau/m² d'espaces verts
	6	- Cartographie effectuée : O/N - Nombre zone humide restaurée sur l'année

PROGRAMME	ACTIONS	INDICATEURS
2	1	• Nombre de cours d'école désimperméabilisées • % de surface totale de cours d'école désimperméabilisées • Nombre d'Ha désimperméabilisés
	2	• Nombre expérimentations menées • Retour d'expérience réalisé et partagé : O/N • Plan de déploiement rédigé : O/N • Avancement du Plan de déploiement : % • m² de parking désimperméabilisés
3	1	• Nombre de lieux de fraîcheur aménagés
	2	• Préconisations formulées lors du BEGES : O/N • Émissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO₂)
	3	• Nombre de communications/canaux/an
	4	• m² végétalisés • m² solarisés
	5	• m² d'espaces publics améliorés pour les fortes chaleurs
	6	• Plan Fraîcheur réalisé : O/N • Plan Fraîcheur intégré sur site internet : O/N • Nombre de communications/canaux
	7	• Nombre de bornes fontaines installées • Nombre d'îlots de chaleur urbains équipés en borne fontaine
4	1	• % de contenants utilisés en plastique
	2	• Nombre d'actions de sensibilisation • Nombre de communications
	3	• Diagnostic établi : O/N • Volumes/poids collecté
5	1	• Tonnages biodéchets forains collectés/an
	2	• Étude réalisée : O/N • Nombre de communications • Nombre d'événements
6	1	• Date dernière convention Ressourcerie
	2	• Tonnage de déchets annuel issus des chantiers de la municipalité • Tonnages de déchets réemployés issus des chantiers de la municipalité • Nombre de chantiers intégrant des mesures écologiques • Nombre de chantiers intégrant des clauses en faveur du réemploi
	3	• Charte de chantier actualisée : O/N • Nombre de chantiers ayant signé la charte • Nombre de contrôles charte par an
	4	• Cartographie réalisée et diffusée : O/N • Nombre de communications
	5	• Nombre d'acteurs réparabilité recensés sur le territoire • Nombre de communications dans l'année
7	1	• % d'achats durables • % d'achats bio • % d'achats locaux • % de viandes et produits de la pêche de qualité servis dans la restauration collective
	2	• % de menus proposant une alternative végétarienne • Nombre de menus végétariens différents proposés
	3	• m² d'agriculture urbaine • Nombre de projets d'agriculture urbaine • Nombre de jardins pédagogiques créés
	4	• PAT formalisé : O/N • % de réalisation du plan d'action
	5	• Audit réalisé annuellement : O/N. • Note globale obtenue. Tonnage biodéchets collectés

AXE 2 · Rueil agit pour une ville solidaire et équitable

1	1	• Labellisation obtenue : O/N • Nombre de personnes redirigées vers les services sociaux • Nombre de dossiers résolus
	2	• Nombre de diffusions dans l'année aux relais de proximité
2	1	• Mise à jour annuelle des plans de protection : O/N (date de dernière mise à jour) • Règles d'activation rédigées : O/N
	2	• Nombre de communications dans l'année • Nombre d'ateliers autour du « bien vieillir »
	3	• Nombre d'associations accompagnées
	4	• Nombre d'actions • Nombre de partenariats commerces • Nombre de partenariats entreprises
	5	• Cartographie des acteurs de l'ESS diffusée : O/N • Nombre d'acteurs ESS accompagnés • Nombre d'événements liés à l'ESS
	6	• Nombre d'événements hors les murs organisés
3	1	• Analyse genrée des subventions réalisées : O/N
	2	• Évènement annuel : O/N
	3	• Nombre de communications dans l'année • Nombre de familles accompagnées
	4	• % du critère Égalité F/H dans le cahier des charges de l'aménagement
	5	• Nombre d'heures de formation dispensées sur ce thème • Nombre d'agents formés
	6	• Nombre de marchés présentant une clause d'éga-conditionnalité
4	1	• Nombre d'ateliers numériques • Nombre d'habitants accompagnés sur le numérique
5	1	• Nombre d'attestations de mise en conformité

AXE 3 · Rueil poursuit sa transition énergétique

1	1	• Nombre de dossiers de rénovation énergétiques déposés
	2	• Évolution de la consommation d'énergie de l'ensemble des bâtiments communaux • Nombre d'équipements substitués par typologie
	3	• Trajectoire établie : O/N
	4	• Nombre de foyers bénéficiaires
	5	• Nombre d'actions de communication • Nombre de dossiers de rénovation énergétique déposés
	6	• % de réduction de l'énergie consommée par rapport à 2010 • Nombre de MPPG attribué depuis 2022
2	1	• Consommation d'énergie annuelle (kWh) liée à l'éclairage public • Puissance moyenne installée sur le parc
	2	• % de LED installées / parc allumé existant
3	1	• Nombre d'aménagements pour la faune
	2	• Nombre de promoteurs ayant signé la charte
	3	• Surface construite avec DPE de niveau A
	4	• Écoquartier labellisé : niveau X
4	1	• % d'ENR dans le réseau de chaleur • Nombre de logements raccordés

PROGRAMME	ACTIONS	INDICATEURS
5	1	• Nombre de km déployés dans l'année • Nombre de places stationnement vélo créées/an
	2	• Nombre de classes bénéficiaires • Nombre d'événements organisés
	3	• Nombre de jours d'opération de verbalisation
	4	• PDU actualisé : O/N
6	1	• Étude logistique dernier km initiée : O/N • Nombre de commerçants impliqués dans la démarche
7	1	• % d'augmentation des fréquences des bus 244, 263, 141, 241 • Nombre de propositions par an envoyées à IDF mobilités
	2	• Nombre de partenariats initiés • Nombre de véhicules en auto-partage • Nombre d'animations autour de la mobilité partagée
8	1	• Nombre de citernes subventionnées
	2	• Litrage de récupérateurs installés
	3	• Nombre d'enseignes contactées • Nombre de campagnes dans l'année
	4	• Consommation kWh par mois • m³ eau par mois
	5	• Évolution de la surface du patrimoine de la ville en m²
	6	• Nombre de messages
	7	• Plan d'économies d'énergie déployé : O/N

AXE 4 · Rueil agit pour la santé et le bien-être

1	1	• Mise à jour des supports présentant les différents dispositifs : O/N • Nombre de communications sur les dispositifs de la santé mentale • Nombre d'événements organisés
	2	• Nombre de campagnes sur les nouveaux dispositifs
	3	• Nombre de communications sur la santé mentale auprès des entreprises
2	1	• Guide de Rueil mis à jour annuellement : O/N • Nombre de communications sur l'offre de santé
	2	• Nombre de praticiens accompagnés • Nombre d'installations de praticiens • Nombre de nouveaux membres CPTS sur Rueil • Nombre de réunions de coordination sur le sujet
3	1	• Nombre d'animations découverte
	2	• % des événements sportifs intégrant le handicap
4	1	• Nombre de jeunes qui l'utilisent
5	1	• Nombre de campagnes de mesure de bruit • Nombre de radars sonores installés
	2	• Plan de mise en œuvre : fait/pas fait • % avancement du plan
	3	• Nombre d'affichages dédiés par an • Guide sur la qualité de l'air intérieur : fait/pas fait • Nombre de campagnes de sensibilisation

AXE 5 · Rueil implique tous les acteurs dans la transition

1	1	• % d'événements jeunesse intégrant une dimension écologique
	2	• Nombre de contenus postés / an en lien avec l'écologie • Nombre de vues des posts
	3	• Nombre d'animations proposées • Nombre d'élèves sensibilisés
	4	• Nombre de sujets DD travaillés en CMJ • Nombre sensibilisations auprès du CMJ
2	1	• Nombre de commerçants participants aux Éco-défis
	2	• Nombre de réunions organisées DD entreprise/an
	3	• Présence de critères d'éco-conditionnalité des subventions : O/N. • Nombre d'événements organisés par les associations bénéficiant de ces compléments de subventions
	4	• Nombre associations accompagnées • Nombre de communications dédiées • Nombre d'invitations à des événements
	5	• Nombre de tiers lieux actifs
	6	• Nombre d'entreprises hébergées
3	1	• Nombre de sollicitations de conseils de village et d'associations en lien avec l'Agenda 2030
	2	• Nombre de participants
	3	• Montant budget participatif annuel
4	1	• Nombre d'actualités des villes sur la prévention, republiées sur le site du POLD. • Nombre de communications • Nombre d'ateliers organisés sur le tri et la valorisation du compost et des biodéchets
	2	• Programmation culturelle « transition écologique » réalisée et communiquée : O/N • Nombre d'événements culturels en lien avec la transition écologique
	3	• Nombre de manifestations intégrant une réflexion DD
	4	• Nombre d'événements organisés
	5	• Existence d'une programmation centralisée : O/N • Nombre d'événements organisés • Nombre de communications relayées
	6	• Nombre de campagnes de sensibilisation auprès des différents publics
	7	• Nombre de titres « écologie » acquis • Nombre d'événements « écologie » organisés
5	1	• Plan de formation/sensibilisation rédigé : O/N • Nombre d'agents formés • Nombre de jours/homme de formation suivis • % agents formés par rapport au plan
	2	• Nombre d'agents formés
	3	• Clauses types renforcées : O/N • Nombre de marchés sur lesquels les clauses ont été approfondies avec un correspondant
	4	• Nombre de sourcings réalisés sur les marchés avec publicité et mise en concurrence
	5	• Nombre de revues annuelles et bilans de marché réalisés sur les marchés issus d'appel d'offres comportant des clauses
	6	• Nombre d'actions Tourisme Vert initiées
	7	• Nombre de partenariats initiés
	8	• Politique RSO adoptée : O/N • Politique RSO communiquée : O/N
6	1	• Outil de pilotage déployé : O/N
	2	• Critères CAE intégrés : O/N • Budget vert réalisé : O/N

UN OUTIL NUMÉRIQUE AU SERVICE DU SUIVI

Afin de garantir une planification, une gestion, un suivi et une communication efficace des actions liées à l'Agenda 2030, la commune de Rueil a mis en place une plateforme en ligne spécialement dédiée. Cette initiative vise à s'assurer que les objectifs et les projets liés à l'Agenda 2030 sont suivis de près et mis en œuvre avec succès au niveau local.

Cette plateforme offre plusieurs avantages. Tout d'abord, elle permet aux responsables de chaque action de mettre à jour régulièrement les indicateurs. Ils peuvent fournir des informations actualisées sur l'évolution de chaque initiative.

De plus, la plateforme offre aux pilotes et aux coordinateurs un outil précieux pour suivre l'avancement des programmes opérationnels, ce qui est essentiel pour mesurer les progrès et apporter des ajustements si nécessaire.

La plateforme offre également la flexibilité nécessaire pour intégrer de nouvelles actions en lien avec l'évolution de l'Agenda 2030, afin de rester agile et d'adapter ses actions pour répondre à l'évolution des enjeux et des besoins.

Enfin la plateforme sera à terme ouverte à tous les habitants de Rueil. Cela signifie que chaque citoyen pourra suivre, année après année, le déroulement des actions envisagées dans le cadre de l'Agenda 2030. C'est une étape importante vers la transparence et l'engagement citoyen, car cela permettra à chacun de rester informé des progrès réalisés et de contribuer activement aux initiatives qui leur tiennent à cœur.

GOVERNANCE

La gouvernance a pour objectif de faire le point sur l'avancement des actions et de programmer les actions du point de vue technique et financier, et de préparer le budget de l'année suivante. En effet le budget de la Collectivité est pluriannuel et notre AGENDA 2030 sera mis à jour chaque année selon les priorités et l'avancement des travaux. Afin de transcrire les orientations budgétaires, des comités seront planifiés.

Chaque année les directeurs généraux, les chefs de services, les parties prenantes et les élus vont se réunir en différents comités (Opérationnel, Stratégique, Territorial avec les parties prenantes et les Élus sous l'autorité du Maire) afin de faire le point sur les actions en cours sur le plan technique et budgétaire, sur les freins qui pourraient apparaître, les synergies possibles et les nouvelles orientations.



Comité de validation du Maire (Comité stratégique + le Maire)



**Comité stratégique
Agenda 2030**

Objectif

Travailler les orientations et arbitrer les projets de l'année



**Comité Élus
Agenda 2030**

Objectif

Identifier les projets prioritaires pour l'année



**Comité Opérationnel
Agenda 2030**

Objectif

Rendre opérationnel l'Agenda 2030 pour les Services



**Comité territorial
de parties prenantes
Agenda 2030**

Objectif

Développer une dynamique de territoire communal autour de l'Agenda 2030

Notes

[illegible]

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Contact

Hôtel de Ville

13, boulevard Foch
92501 Rueil-Malmaison CEDEX

01 47 32 65 65

villederueil.fr



Sur cette page de couverture sont illustrés
les cinq axes stratégiques de l'Agenda 2030.

